



PROJET EDUCATIF LOCAL de la Communauté de Communes Aunis Sud

"pour une éducation partagée"

"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."

DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

**"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir
une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles
en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers
sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."**

Ainsi la politique enfance, jeunesse, famille d'un territoire ne doit pas être un ensemble de mesures mais bien une politique de développement du territoire cohérente et pérenne, basée sur la complémentarité des acteurs et des actions. **L'objectif final est d'aboutir à un projet social de territoire partagé et respectueux des prérogatives de chaque acteur.**

Comme dans toute démarche de projet, l'évaluation constitue un élément structurant qu'il convient d'avoir en permanence à l'esprit. Ce dossier s'inscrit donc dans cette dynamique.

A noter que le Projet Educatif Local et plus largement le territoire, ses acteurs et sa population bénéficient d'une contractualisation financière avec la Caisse d'Allocations Familiales via un Contrat Enfance Jeunesse.

Ainsi cette contractualisation et les ressources financières qui lui sont associées sont un moteur essentiel au développement des Projets Educatifs Locaux.

L'inscription d'une évaluation périodique est d'ailleurs l'un des éléments contractuels imposés par le Contrat Enfance Jeunesse, et ce dossier en clôturant cette phase spécifique d'évaluation en constitue la synthèse.

Engager une démarche d'évaluation revient notamment à vérifier si les objectifs que nous nous étions fixés initialement ont été réalisés et pour ceux dont ça n'aurait pas été le cas à vérifier si ces objectifs sont toujours opportuns.

Toutefois, la période couverte par ce projet et par son évaluation a été riche de bouleversements avec notamment :

- La loi N.O.T.Re. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et les contraintes organisationnelles et financières associées,
- La naissance d'un nouvel espace communautaire en janvier 2014 : la Communauté de Communes Aunis Sud associé à un fort renouvellement des élus municipaux et communautaires lors des élections de mars 2014.
- La "Loi de refondation de l'école de la République" avec la semaine scolaire sur quatre jours et demi et la mise en œuvre des T.A.P.

Ainsi si ne pouvions-nous passer d'évaluer le projet initial, la mesure des changements de ces dernières années nous est très vite apparue nécessaire pour bien comprendre le territoire.

C'est pourquoi l'évaluation de la période comporte deux volets sur lesquels il conviendra de s'appuyer pour construire le prochain Projet Educatif Local :

- **l'évaluation des politiques sur les précédentes années,**
- **la compréhension de la situation sociale du territoire.**

Le dossier actuel est le développement de la partie "**Diagnostic Social de Territoire 2017**".

Il s'agit d'un document diagnostic synthétique et analytique dont les parties enfance, jeunesse, famille ont fait l'objet d'un développement plus marqué. Ce dossier est accompagné de deux annexes :

- une annexe 1 intitulée : "**éléments diagnostics complémentaires**" qui contient les données brutes, les tableaux et schémas. Eléments nécessaires pour comprendre certaines analyses du document synthétique et permettant à chacun d'approfondir une thématique qui lui est chère.
- une annexe 2 intitulée : "**répertoire commenté des acteurs et ressources locales**" qui contient un inventaire et un descriptif des principaux acteurs locaux impliqués dans l'action sociale du territoire avec un éclairage particulier sur ceux qui développent des actions en matière d'enfance, jeunesse famille.

L'autre partie du dossier évaluation est intitulée **évaluation du P.E.L 2014-2017**.

Il comprend quatre parties principales :

- **un inventaire des principaux changements** intervenus depuis 2013
- **l'évaluation des objectifs et axes de travail** qui avaient été arrêtés en 2014,
- **une évaluation synthétique par thématiques,**
- **une évaluation de la gouvernance.**

L'intérêt de présenter diagnostic et évaluation dans deux documents distincts a tout d'abord été motivé par une référence au temps différente pour ces deux approches.

L'évaluation s'attache principalement à la période dans laquelle s'est inscrit le projet actuel ; dans le cas présent 2014-2017.

De son côté le diagnostic social territorial s'inscrit également dans la durée lorsqu'il s'agit de pointer les évolutions concernant le territoire mais sa vocation principale est d'apporter une image sociale du territoire actuelle. C'est pourquoi, ce dossier comprend une date d'actualisation.

Certaines de ces parties informatives et diagnostics sont aujourd'hui insuffisamment documentées pour permettre une rédaction satisfaisante. Nous avons toutefois fait le choix de conserver les titres de chapitres afin de préserver la cohérence rédactionnelle. Pour ces extraits, la mention "Paragraphe en travaux" signale cette situation provisoire.

Le support diagnostic a également une vocation informative au service de l'ensemble des nouveaux acteurs intégrant la démarche (élus, professionnels, bénévoles...).

Il n'y a ainsi pas d'ordre préférentiel de lecture de ces dossiers et cette partie introductive est identique au dossier évaluation et à celui diagnostic.

A noter que les dossiers évaluation et diagnostic utilisent et citent en référence :

- d'autres diagnostics récents sur des thématiques spécifiques,
- des textes structurants produits par nos partenaires institutionnels.

Ces documents, difficilement reproductibles in-extenso étant données leurs tailles, seront listés dans une bibliographie qui recense ces différents textes et indique leur chemin d'accès.

Pour les parties les plus complexes, nous nous sommes efforcés de clôturer les chapitres par une synthèse A.F.O.M. (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	6
Situation géographique et administrative	7
Indicateurs démographiques	7
<i>Dynamique globale</i>	7
<i>Caractéristiques des ménages</i>	10
<i>Indicateurs financiers des ménages</i>	11
Contexte économique.....	12
<i>L'agroalimentaire</i>	12
<i>L'industrie classique</i>	13
<i>L'artisanat</i>	13
<i>L'activité commerciale</i>	13
<i>La place de l'Economie Sociale et Solidaire</i>	14
<i>L'attractivité économique du territoire</i>	15
<i>L'accompagnement des porteurs de projets</i>	15
Emploi et formation	16
<i>Dynamique globale</i>	16
<i>Chômage</i>	17
Mobilité et déplacements.....	17
Habitat et logement.....	18
<i>Caractéristique du parc et évolutions globales</i>	18
<i>Habitat social</i>	19
<i>Logement étudiants</i>	19
<i>Accueil séniors</i>	20
<i>Accueil publics porteurs de handicaps</i>	20
<i>Accueil Gens du voyage</i>	20
LES ACTIONS, LES ACTEURS, LES EQUIPEMENTS LIEES A L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LA FAMILLE.....	22
Les outils au service des professionnels	23
Les actions familles et d'accompagnement à la fonction parentale.....	24
<i>Les Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)</i>	24
<i>Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.)</i>	24
<i>Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.)</i>	25
<i>Le Centre Social et les Espaces de Vie Sociale</i>	26
<i>La Médiation Familiale</i>	27
<i>Les actions familles non labellisées</i>	28
Les accueils petite enfance	28
<i>Les accueils individuels Petite Enfance</i>	29
<i>Les accueils collectifs Petite Enfance</i>	30
<i>La question des équipements</i>	30
Les accueils enfance.....	31
<i>Les accueils individuels pour l'enfance</i>	32
<i>Les accueils collectifs pour l'enfance</i>	32
<i>La question des équipements</i>	34

Les accueils et actions jeunesse	35
<i>Situation globale</i>	35
<i>L'accompagnement des Initiatives Jeunes</i>	36
<i>Les accueils et actions de loisirs généralistes</i>	37
<i>L'Information Jeunesse</i>	37
<i>Prévention et promotion de la santé</i>	38
<i>Autres acteurs locaux intervenant auprès des jeunes</i>	39
Les établissements d'enseignement	39
<i>Les établissements scolaires primaires</i>	39
<i>Les établissements d'enseignement à partir du secondaire</i>	41
<i>Les Lycées et les établissements d'Enseignement Supérieurs</i>	41
Les acteurs intervenants dans les établissements scolaires	42
<i>L'animatrice culturelle</i>	42
<i>L'animateur de la Maison Familiale et Rurale de Saint Germain de Marencennes</i>	42
<i>Les Assistantes Sociales Scolaires</i>	42
<i>Les infirmières scolaires</i>	42
<i>Les Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.)</i>	42
<i>Les Conseillers Tuteur en Insertion</i>	43
<i>Les associations de parents d'élèves</i>	43
Les acteurs et les équipements culturels.....	43
<i>Les acteurs</i>	43
<i>Les équipements</i>	43
<i>Les bibliothèques du territoire</i>	43
<i>Les actions et les projets particuliers</i>	43
<i>La politique communautaire en matière culturelle</i>	43
Les acteurs et les équipements sportifs.....	44
<i>Les acteurs</i>	44
<i>Les équipements</i>	44
<i>Les actions et les projets particuliers</i>	44
<i>La politique communautaire en matière sportive</i>	44
Autres acteurs locaux ayant une action auprès des enfants, des jeunes et des familles.....	45
<i>Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>	45
<i>Educatrice de prévention (Conseil Départemental de la Charente-Maritime)</i>	45
<i>Intervenante sociale en gendarmerie</i>	45
<i>L'association d'insertion Aunis GD,</i>	46
<i>L'association Défi Energie 17</i>	46

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Situation géographique et administrative

Située au Nord de la Charente-Maritime, en région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes Aunis Sud est positionnée au cœur de l'Arc Atlantique, au cœur du triangle constitué par les agglomérations de La Rochelle, Rochefort et Niort.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I) rassemble 27 communes et compte plus de 31 000 habitants sur 463,5 kilomètres carrés. Son siège social est situé à Surgères.

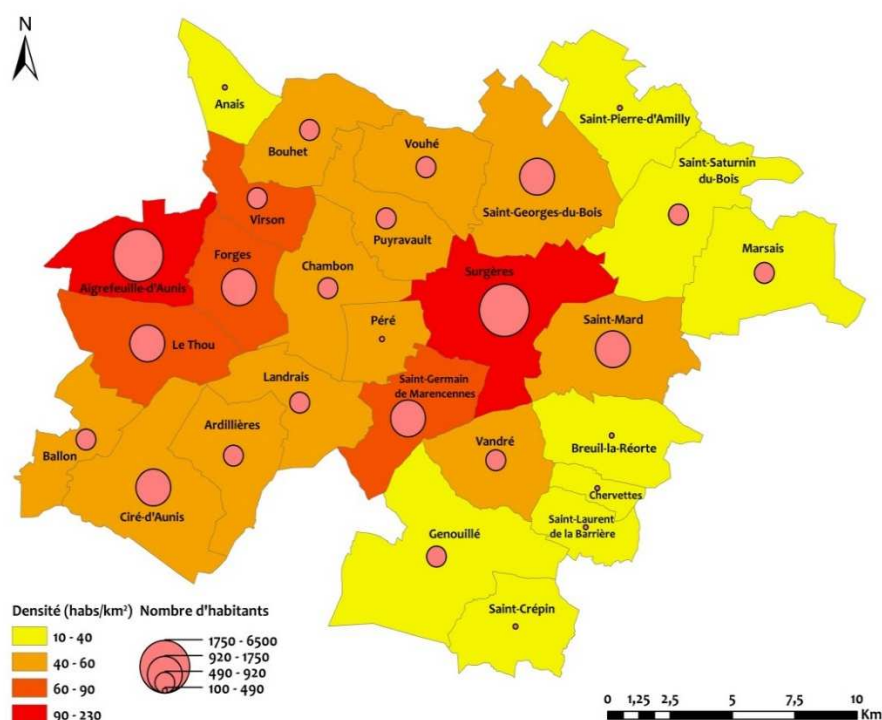
Indicateurs démographiques

Dynamique globale

La population totale de la Communauté de Communes Aunis Sud actualisée au 01 janvier 2017 est de 31 731 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, la répartition de la population s'effectue sur deux pôles en termes de nombre d'habitants et de densité. Ces pôles sont marqués par les plus grandes communes de l'intercommunalité que sont Surgères et Aigrefeuille d'Aunis avec un dynamisme démographique plus marqué à l'ouest du territoire sous l'influence de la Rochelle.

Ainsi globalement le territoire présente une attractivité forte, principalement due à un coût de l'habitat (acquisition et location) nettement inférieur à celui de l'agglomération rochelaise. Ce dynamisme très remarquable il y a quelques années sur l'ouest du territoire atteint progressivement à l'est. La densité de



Auteurs: A. DESAUNAI, S. FREDEVAL, L. LE GALL, A-E. TAUSSAT - Source: Insee, RP 2011 - Carte réalisée avec Arcmap

population¹ moyenne sur Aunis-Sud est nettement inférieure à la moyenne départementale et nationale. Ce qui est le plus remarquable est la disparité intra-territoriale avec Surgères et Aigrefeuille nettement urbanisées et à l'autre extrémité, cinq communes en dessous du seuil de désertification² fixé par la D.A.T.A.R.

L'impact de La Rochelle est particulièrement visible sur les communes de l'Ouest à la fois en matière de poussée démographique mais aussi de dépendance en matière d'emplois.

A noter cependant que la densité n'est pas à elle seule un indicateur de dynamisme démographique.

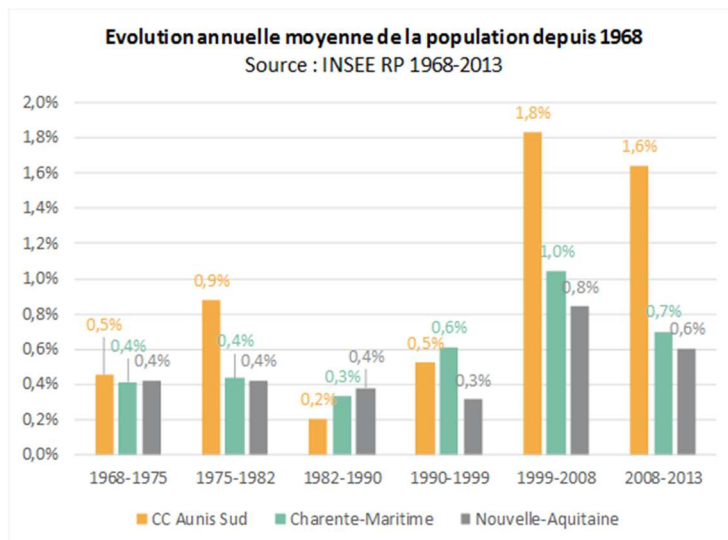
¹ Communauté de Communes Aunis-Sud (66,9 hab./km²), Département de la Charente-Maritime (92,8 hab./km²), France (104,2 hab./km²). Densité de la population (nombre d'habitants au km²) Source : Insee, RP 2014.

² Moins de 30 habitants / kilomètre carré (seuil de désertification fixée par la D.A.T.A.R.)

L'évolution démographique ¹ globale sur le territoire est plus importante que pour toutes les autres échelles territoriales (Département, Région, France).

Comme l'indique le graphique I.N.S.E.E. ci-contre ce particularisme est ancien.

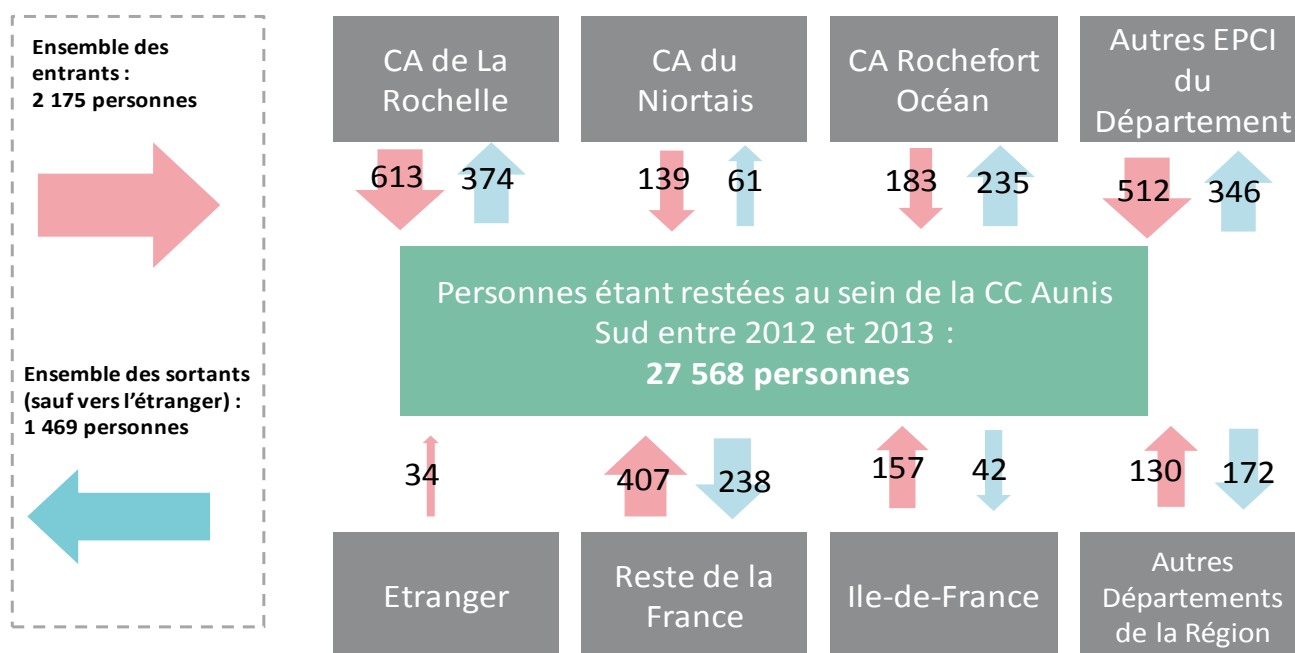
Si l'on décompose l'origine de ce dynamisme on remarque la présence d'un solde naturel fort (différences décès / naissances) mais le principal facteur concerne le solde migratoire (écart entrées / sorties du territoire).



variation annuelle de la population entre 2006 et 2011	C.d.C. Aunis Sud	Département	France métropolitaine
solde naturel	0,5%	-0,1%	0,3%
solde migratoire	1,7%	1%	0,2%
solde cumulé	2,2%	0,9%	0,5%

Au sein du Département, la Communauté de Communes Aunis Sud est le troisième territoire le plus dynamique avec +2,2% par an, derrière la Communauté de Communes Aunis Atlantique (+2,7% par an) et la Communauté de Communes du Canton de Gémozac et la Communauté de Communes Saintonge Viticole (+2,3% par an).

A noter que si cette attractivité "les principaux flux d'échanges se font avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, avec près de deux fois plus d'arrivées que de départs. Le rapport est le même avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, avec des volumes moindres. Les ménages en provenance des autres territoires de Charente-Maritime s'installent largement au sein de la C.d.C. Aunis Sud."²



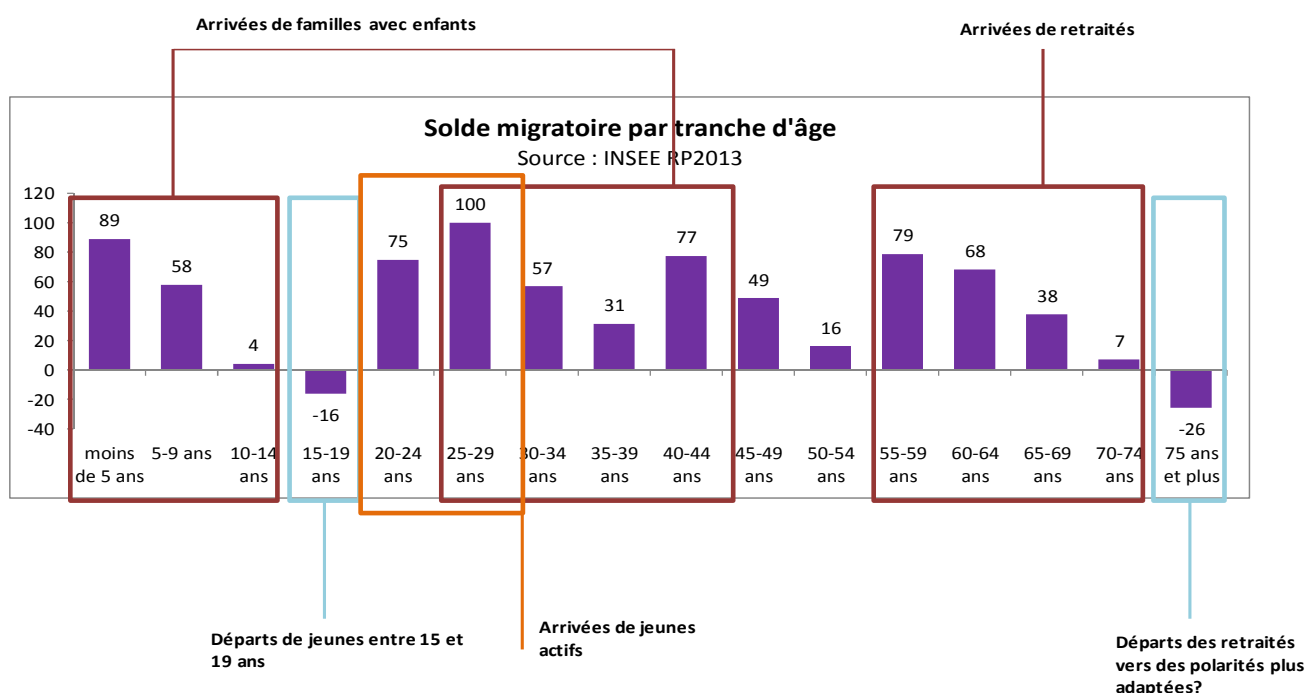
¹ Source : Insee, RP 2006 et 2011

² Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

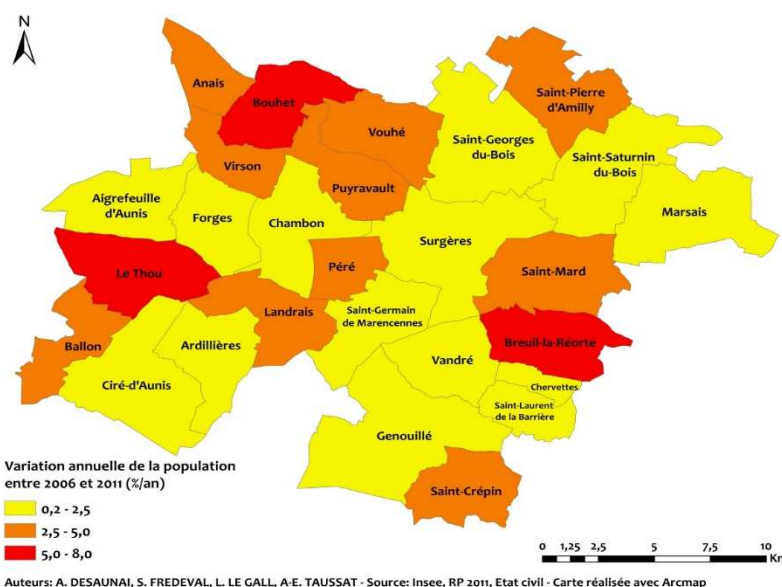
"L'analyse des flux migratoires selon la tranche d'âge entre 2012 et 2013 permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes. Tout d'abord, le solde migratoire est positif pour la quasi-totalité des tranches d'âge.

Il est notamment largement positif chez les jeunes de 20 à 29 ans, en lien l'accession à la propriété, mais également pour les ménages familiaux : en attestent les arrivées d'enfants de moins de 10 ans et d'adultes de 30 à 44 ans sur le territoire. Enfin, chez les seniors, le solde migratoire est positif avant 75 ans, et correspond à des arrivées de ménages nouvellement retraités (acquisition d'un bien ou transformation d'une résidence secondaire en résidence principale). Au-delà, le solde devient négatif et peut être corrélé au manque d'offres médicalisées nécessaires à la prise en charge de ces personnes âgées¹.

A noter également que le solde migratoire est légèrement négatif chez les 15-19 ans en lien avec la réalisation des études supérieures pour cette tranche d'âge.



Cette tendance bien que globale à l'échelle communautaire présente une grande disparité entre communes. Ces écarts mériteront une attention particulière notamment pour les communes présentant un fort développement afin que l'ensemble du contexte propre à accueillir ces populations suive un développement parallèle adapté (écoles, assainissements, accueils petite enfance, commerces, mobilité...).



¹ Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

Il convient cependant d'être attentif à l'ancienneté relative des sources. Si ce dynamisme démographique du territoire était très élevé pour atteindre un pic entre 2011 et 2012 avec 2,72% d'augmentation annuelle de population, ce taux n'a pas cessé de se tasser depuis.

Toujours positif, l'augmentation annuelle moyenne de population entre 2016 et 2017 était de 0,93%.

(voir également dossier annexe n°1: évolution de la population entre 2009 et 2017 en Aunis-Sud).

Caractéristiques des ménages

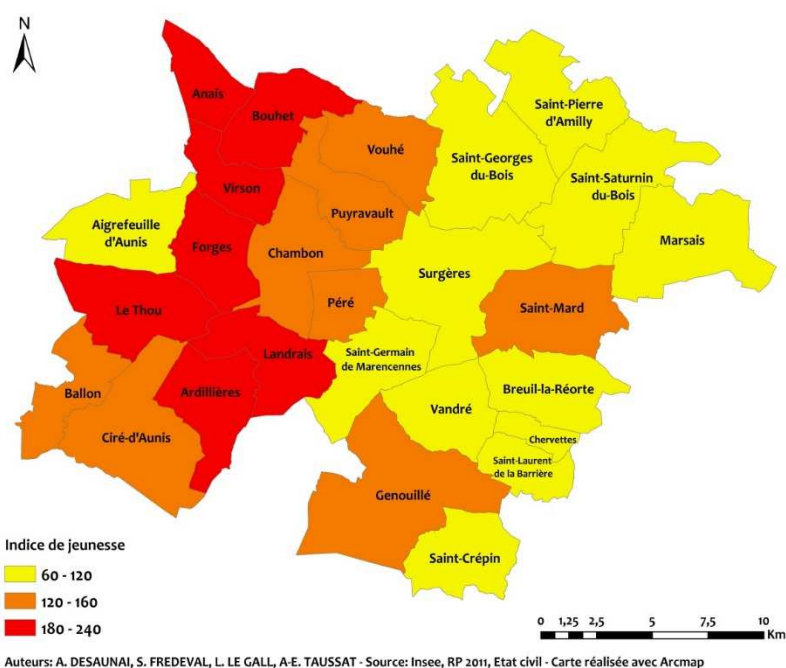
D'après l'analyse des dynamiques démographiques et économiques du territoire de la Charente-Maritime, entre 1999 et 2010, les modes de cohabitation ont changé : la vie seule devient de plus en plus fréquente, tandis que les couples avec enfants sont de moins en moins nombreux. Dans le même temps les familles monoparentales sont en nette augmentation.

En Charente-Maritime, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3 en 1970 à 2,1 en 2010. La Communauté de Communes Aunis Sud s'inscrit dans cette dynamique caractéristique avec une diminution de moins 0,14 personne par ménage.

La Communauté de Communes présente une double caractéristique avec un taux de famille monoparentale et un nombre moyen de personnes par ménage¹ plus élevé que la moyenne.

L'âge médian de la population sur la Communauté de Communes est de 40 ans. Il est égal à celui du niveau national. Le nombre de personnes par tranche d'âge est réparti de façon équilibrée.

La pyramide des âges (hors solde migratoire) indiquerait un vieillissement modéré et régulier de la population d'ici 2040².



La répartition des jeunes ménages sur le territoire par l'analyse de l'indice de jeunesse montre une nouvelle fois que l'influence de La Rochelle se fait sentir, avec la présence des jeunes en zone périurbaine. Néanmoins, l'indice de jeunesse sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis est faible et cela s'explique par un prix immobilier fort qui est par ailleurs le plus élevé de la Communauté de Communes.

En comparaison avec les autres EPCI du Département, la Communauté de Communes Aunis Sud est la deuxième plus jeune derrière Aunis Atlantique.

A l'autre extrémité de la pyramide des âges, "les seniors représentent une part plus faible de la population au sein du territoire d'Aunis Sud qu'au niveau des échelles de comparaison, [...] On observe néanmoins que l'indice de jeunesse s'est légèrement contracté sur l'ensemble du territoire, passant de 1,1 à 1,04 entre 2008 et 2013.

¹ Le deuxième plus élevé du département avec 2,4 personnes par ménage. Cette observation met en exergue une nouvelle fois le caractère périurbain de la Communauté de Communes.

² Source : Insee Poitou-Charentes, GIRAUD, Alexandre, BALTZ, Valérie, DICK, Ana-Maria.- Analyse des dynamiques démographiques et économiques des territoires de Charente-Maritime. Version 2.3 - 124 f.- Novembre 2014.

Cela signifie qu'il y a aujourd'hui autant de jeunes de moins de 20 ans que des seniors de plus de 60 ans sur le territoire. L'indice de jeunesse demeure particulièrement haut en comparaison des moyennes départementales et régionales, territoires marqués par un vieillissement important.

Toutefois, le poids des personnes de 60 ans et plus augmente plus vite sur le territoire d'Aunis Sud qu'au niveau des territoires de comparaison, avec une croissance de 3,2% par an, soit une augmentation de la population sénior d'environ + 1100 personnes entre 2008 et 2013¹.

Indicateurs financiers des ménages

Revenu net mensuel déclaré moyen en 2011 (en €)			
<i>Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques, 2011</i>			
France métropolitaine	2 095,00 €	CdC Aunis Sud	1 775,50 €
Anais	2 033,50 €	Bouhet	1 772,50 €
Vouhé	2 012,20 €	Breuil La Réorte	1 759,70 €
Virson	1 989,60 €	Saint-Saturnin du Bois	1 754,10 €
Ardillières	1 930,80 €	Forges	1 743,10 €
Aigrefeuille d'Aunis	1 917,80 €	Marsais	1 739,70 €
Saint-Germain de Marencennes	1 911,60 €	Le Thou	1 713,20 €
Charente-Maritime	1 900,50 €	Péré	1 713,10 €
Poitou-Charentes	1 870,30 €	Genouillé	1 695,10 €
Ballon	1 858,30 €	Surgères	1 666,10 €
Landrais	1 852,70 €	Saint-Mard	1 663,50 €
Ciré d'Aunis	1 843,30 €	Chervettes	1 656,50 €
Puyravault	1 822,30 €	Chambon	1 635,80 €
Saint-Crépin	1 792,90 €	Saint-Pierre d'Amilly	1 565,50 €
Saint-Georges du bois	1 779,00 €	Saint-Laurent de la Barrière	1 563,70 €
CdC Aunis Sud	1 775,50 €	Vandré	1 553,00 €

Les revenus fiscaux moyens par unités de consommation sont inférieurs aux échelons supérieurs (Etat, Département, région). Les revenus les plus élevés se localisent principalement à l'Ouest de la Communauté de Communes, là où l'influence de La Rochelle se fait le plus sentir. Cependant cette tendance présente une grande disparité de communes à communes.

A noter que si ces chiffres indiquent une population ayant un revenu moyen plutôt faible, cette caractéristique est répartie sur la grande majorité de la population. Le taux de population en grande précarité financière bien qu'importante sur Aunis Sud (environ 3 700 personnes) était en 2013 inférieur aux autres échelles territoriales².

Cependant cet indicateur moyen gomme les grandes disparités entre les communes. Ainsi le taux de pauvreté pour 2013³ n'était que de 8,7% de la population sur Aigrefeuille, alors qu'il atteint 16,2% pour Surgères.

¹ Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

² Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concernait en 2013, 8,6 millions de personnes en France, soit 14,0 % de la population (13,5 % pour la Région et le Département, 12% pour Aunis Sud).

³ Pour des raisons de secret statistique, les chiffres pour les autres communes (moins peuplée) ne sont pas accessibles. Il est probable que des écarts semblables concernent toutes les communes du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire attractif par son climat • Dynamique naturelle et migratoire positive • Un territoire à vieillissement modéré et progressif 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire bipolarisé Est/Ouest • De grandes disparités (valeurs et évolutions) entre les communes • Un revenu net par unité de consommation faible à très faible sur certaines communes • Une dynamique d'accroissement de la population qui faiblit depuis 2012.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire localisé au centre de trois pôles urbains • Zone périurbaine sous l'influence de l'agglomération Rochelaise 	<ul style="list-style-type: none"> • Une migration de population trop importante et mal maîtrisée sur certaines communes. • La création d'une fracture Est/Ouest (et/ou) de fracture entre communes.

Contexte économique

La dynamique actuelle du tissu économique de la Communauté de Communes d'Aunis Sud est liée à la présence dominante d'établissements de petites tailles¹.

L'agroalimentaire

L'agriculture reste une partie intégrante du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, comme vu précédemment, l'agriculture occupait une part de 17,90% sur l'ensemble des établissements actifs du territoire en 2013 et représentait 13% des emplois en 2011.

Coté Est, le territoire a développé une activité économique, de formation, de recherche et développement importante autour d'un pôle agroalimentaire au sein duquel on trouve notamment :

- des entreprises de transformation de la viande qui travaillent avec l'abattoir local,
- des minoteries et un moulin expérimental,
- un site I.N.R.A à Saint Pierre d'Amilly,
- Une laiterie à Surgères (groupe agroalimentaire Bongrain pour la transformation et Terra Lacta pour la collecte),
- Des organisations syndicales et coopératives autour des produits issus du lait,
- ainsi que des écoles spécialisées installées localement (E.N.I.L.I.A, E.N.S.M.I.C.)

L'apiculture est aussi présente sur le secteur avec les coopératives apicoles de Saint Georges du Bois et de Surgères et l'implantation du siège coopératif régional à Surgères.

A noter une dynamique de valorisation de l'agriculture biologique et des circuits courts en plein développement (AMAP, réseaux de producteurs, boutique de vente directe...).

¹ 74% des établissements actifs au 31 décembre 2014 ne comptent aucun salarié et 22% ont moins de 10 salariés.

L'industrie classique

Le tissu industriel local s'est étoffé en fonction des particularités économiques du territoire. Beaucoup de PME et PMI se sont installées afin d'être à proximité des donneurs d'ordres du secteur agroalimentaire :

- la fabrication de machines à laver industrielles,
- la chaudronnerie inox, les fabricants de cuves inox, mélangeurs, tanks,
- l'étude et l'installation de chaudières industrielles de production de vapeur.

Deux entreprises majeures interviennent dans le domaine industriel :

- la construction navale avec Fountaine-Pajot (plus gros employeur de la C.d.C.) implanté à Aigrefeuille,
- un pôle mécanique WARTSILA France (moteurs POYAUD et contrat exclusif avec l'Armée Française pour l'entretien des moteurs de chars Leclerc).

D'autres activités se sont implantées sur le territoire telles que :

- l'industrie de la stratification (matériaux composites, injection plastique),
- l'industrie du bois (fabriques de meubles, pièces et matière bois),
- l'industrie électrique (électricité industrielle, chauffage et installation électrique),
- l'industrie des travaux publics (entreprises de travaux publics, entreprises de terrassement, pièces béton),
- autres types d'industries (fabrication de vêtements, imprimerie, entreprises de transport).

La présence sur le département de la Charente-Maritime du secteur d'activité de l'aéronautique, du ferroviaire, et du nautisme de plaisance confère à de nombreuses entreprises locales un rôle de sous-traitance à différents niveaux d'intervention.

L'artisanat

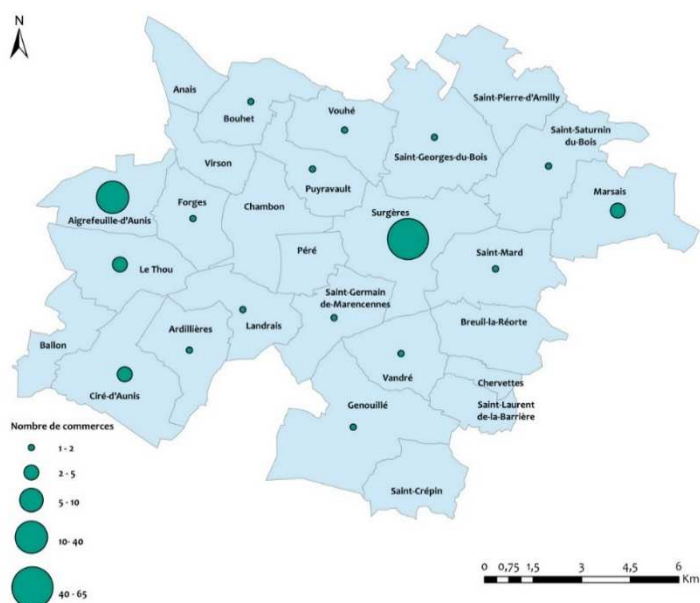
Les entreprises artisanales sont pour moitié dans le domaine d'activité du bâtiment. Depuis 2012, ce sont les domaines de l'alimentation et du transport qui ont connu les plus grandes augmentations en termes de création d'entreprises.

En ce qui concerne le taux d'entreprises pour 10 000 habitants, le taux de la Communauté de Communes Aunis Sud (207) se situe entre le taux du département (223) et celui de la région (184). Ainsi, le secteur de l'artisanat est plutôt bien développé sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'activité commerciale

Sur ce point, l'éloignement relatif du territoire avec les villes importantes que sont la Rochelle, Rochefort et Niort a permis l'implantation d'une diversité de commerces couvrant la quasi-totalité de la demande traditionnelle que ce soit en terme de grandes surfaces qu'au niveau des commerces de proximité (alimentaire, habillement, bricolage...).

Les commerces sont essentiellement concentrés sur les communes d'Aigrefeuille d'Aunis et de Surgères, avec une densité plus forte sur Surgères. De nombreuses communes rurales ne possèdent plus qu'un seul commerce, voire aucun commerce. (Voir carte ci-après).



En terme de fréquence d'achat, Surgères regroupe 38% des commerces du quotidien et 73% des commerces hebdomadaires.

De manière générale, l'offre d'achat quotidien (boulangerie, boucherie, petite épicerie...) est surreprésentée par rapport aux autres échelles territoriales (plus 10%). A contrario, les commerces fréquentés de manière hebdomadaires (supermarchés principalement) sont sous représentés (moins 20%).

La place de l'Economie Sociale et Solidaire

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire¹ (ESS) "*regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale*". Le type de statut recouvrant cette définition est extrêmement large au niveau du territoire national. Concernant le territoire Aunis Sud, coopératives, associations 1901 et Structures d'Insertion par l'Activité Economique constituent l'essentiel de cette activité.

Au niveau des coopératives une activité importante associée à la place prise par l'agriculture et l'agro-alimentaire dans l'économie locale (lait, céréales, viande, miel...).

Intervenant dans de nombreux domaines (culture, sport, social, développement local, environnement, enseignement...), les associations de type loi 1901 sont les opérateurs les plus visibles. Un diagnostic sur les associations soutenues financièrement par la Communauté de Communes indique que celles-ci représentent environ 3,5% de l'emploi total du territoire. Cependant cette vision est nécessairement partielle dans la mesure où de nombreux opérateurs ne relevant pas de l'intérêt communautaire ne figurent pas dans cette évaluation (enseignement privé, associations environnementales, handicap...). Ainsi, le taux d'emploi associatif en local est probablement proche du niveau national (7%) soit entre 500 et 600 emplois.

En ce qui concerne les Structures d'insertion par l'Activité Economique, majoritairement associatives, le nombre d'emploi² est stable sur le territoire depuis une dizaine d'année mais ce secteur a été profondément réorganisé entre 2015 et 2017.

Cinq structures³ interviennent sur le territoire :

- 2 chantiers d'Insertion associatifs (Aunis G.D. issus de la fusion des associations Aunis 2i et Insertion Surgérienne Gères Devise et AROZOAAR nouveau chantier d'insertion autour d'une activité de maraichage ayant démarré son activité en mai 2017),
- 2 associations intermédiaires (A.G.I.R et Association d'Aide à L'Emploi),
- 1 entreprise d'insertion (antenne de l'entreprise Le Relais).

Les activités de ces structures sont variés (bâtiment, espaces verts, régulation des nuisibles, animation, menuiserie, peinture, maraichage biologique, collecte et valorisation de textile) pour les chantiers d'insertion et mise à disposition de personnel chez les particuliers, dans les entreprises, les associations et les collectivités pour les associations intermédiaires.

Les offres d'emplois d'insertion sont mixtes mais certaines activités (couture, animation, peinture, maraichage...) accueillent majoritairement des femmes.

¹ Source : Ministère de l'Economie et des Finances / secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie Sociale et Solidaire in document "Economie Sociale et Solidaire "synthèse des textes législatifs et réglementaires - juin 2016". / http://www.esspace.fr/files/pdf/livret_ess.pdf

² 108 Equivalents Temps Pleins dont 22 permanents et 86 postes en insertion en 2017 (chiffres fournis par l'Union Locale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique / collectif des S.I.A.E. du territoire)

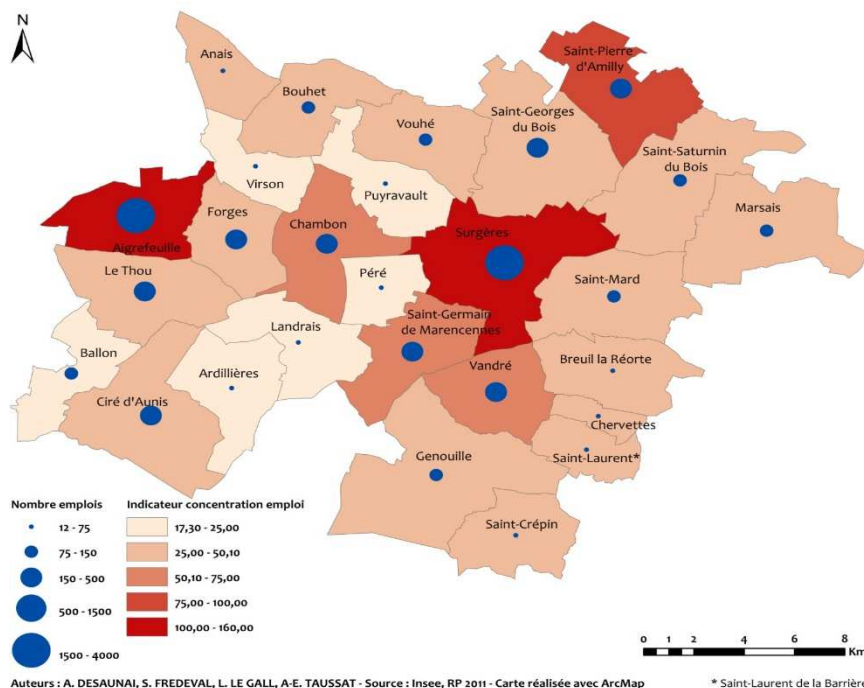
³ Voir également les évolutions intervenues ces dernières années concernant les S.I.A.E. du territoire dans la partie évaluation de ce dossier.

Les structures locales sont membres des réseaux départementaux et régionaux et une Union Locale est en cours de création entre les cinq acteurs locaux.

L'attractivité économique du territoire

En 2011, l'indicateur de concentration d'emploi ¹ (ICE) était de 43 pour la Communauté de Communes Aunis Sud.

Les emplois sur le territoire sont très concentrés sur deux communes : Surgères et Aigrefeuille d'Aunis qui offrent respectivement 3 528 et 1 623 emplois, soit 43% et 20% de l'offre totale d'emplois de la Communauté de Communes Aunis Sud. À elles deux, ces communes cumulent plus de 63% des emplois du territoire.



Ainsi hormis pour Surgères et Aigrefeuille, l'attractivité du territoire en terme d'emploi est faible à très faible. L'emploi n'est donc pas le facteur premier pour l'implantation sur le territoire².

A noter également que cela engendre des déplacements domicile-travail nombreux.

Le solde des navettes domicile-travail est déficitaire sur la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, la Communauté de Communes Aunis Sud présente le deuxième solde d'actifs entrants/sortants le plus faible des EPCI du département (moins

4 018), derrière la Communauté de Communes Aunis Atlantique (moins 6 060).

Les agglomérations environnantes exercent une attractivité importante avec une prépondérance forte pour la Rochelle.

L'accompagnement des porteurs de projets

De nombreuses entreprises sont créées sur le territoire de la Communauté de Communes puisque le taux de création est de 23,8%. Ce qui signifie que pour 100 entreprises existantes en 2013, 23,8 entreprises se sont créées.

Les entreprises sont globalement plus jeunes sur la Communauté de Communes que sur les autres échelles territoriales. En effet, la part des entreprises âgées de 0 à 3ans est d'en moyenne 10% plus élevée sur la Communauté de Communes que sur le Département, la Région ou la France métropolitaine.

A noter également la présence sur le territoire d'un Club d'Entreprises particulièrement dynamique qui a "calé" son réseau sur l'emprise territoriale communautaire Aunis Sud en 2014.

¹ C'est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel.

² Ce point semble se confirmer dans les interviews et questionnaires habitants dans lesquels les spécificités géographiques (proximité de l'océan et climat) constituent les premiers critères de choix pour une implantation locale.

La pépinière d'entreprises, localisée à Surgères, est un outil de démarrage des jeunes entreprises appartenant à la Communauté de Communes. Elle est dédiée à l'accompagnement pour les entrepreneurs de moins de 3 ans sur une durée de 24 mois. Les entreprises peuvent bénéficier de bureaux et d'ateliers à loyer modéré et de services mutualisés.

Synthèse diagnostic AFOR (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Risques)

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • un réseau d'établissements et d'entreprises (filiales agroalimentaires, nautismes, club d'entreprises...). • Un tissu économique relativement diversifié • Une offre commerciale du quotidien et de proximité importante • Des outils et des moyens d'accompagnement (pépinière, bâtiments relais, réserve foncière dédiée, accompagnement à la création...). • Une répartition des zones d'activités le long des axes forts de transport et sur plusieurs communes. • Une forte propension à faire réseau au niveau associatif notamment pour les S.I.A.E. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part de grandes entreprises faible • Un territoire dépendant des zones d'emplois proches • Une concentration des emplois et des commerces sur Aigrefeuille d'Aunis et Surgères avec certaines communes sans aucun commerce • Pas d'offre hôtelière véritable • Un indicateur de concentration d'emploi faible en valeur absolue (un territoire peu attractif en matière d'emploi de par son caractère rural). • Un "marché" des emplois d'insertion régional
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Le tissu d'établissements et d'entreprises • Un territoire attractif pour de futures entreprises ou pour des investissements extérieurs • Un territoire ouvert vers l'extérieur • Une surface d'extension des ZA importante • Un panel d'aides à la création d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire résidentiel (un indicateur de concentration d'emploi à surveiller) • Un territoire ne pouvant pas accueillir certains investissements du fait de la carence hôtelière • Une part importante d'exploitations concernées par l'absence de successeurs • Des structures d'insertions menacées par une stagnation (voir une disparition) des contrats

Emploi et formation

Dynamique globale

"De par son accessibilité aisée et sa localisation au carrefour de trois grandes agglomérations que sont La Rochelle, Niort et Rochefort, la Communauté de Communes Aunis Sud entretient un lien étroit avec ses voisins et particulièrement La Rochelle située à 35km qui concentre un important bassin d'emplois. L'indice de concentration de l'emploi sur la CdC est équivalent à 65,7 (l'indice de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs occupés habitants dans le territoire). Ce dernier démontre que la population est amenée à sortir du territoire pour travailler vers, notamment, la communauté d'agglomération de La Rochelle qui possède un indice de concentration de l'emploi supérieur à 119 et par conséquent, draine une population extérieure, spécialement des territoires intercommunaux limitrophes comme Aunis Sud.

Au-delà d'un territoire qui attire de la population travaillant sur ces bassins, Aunis Sud propose, au cœur de son territoire, 8 241 emplois en 2013¹ pour plus de 30 000 habitants. Deux communes du territoire peuvent être considérées comme génératrices d'emplois puisqu'elles possèdent une concentration de l'emploi supérieure à leur population municipale, il s'agit de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis. Pour l'ensemble de la communauté de communes, la concentration de l'emploi est plutôt faible au regard des 12 548 actifs ayant un emploi et résidant sur la CdC mais en augmentation puisqu'en 2011 l'indice n'était que de 43.

De plus, 76% des actifs ayant un emploi ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Il existe donc d'importants flux domicile/travail sur le territoire entraînant des déplacements dont 85% sont effectués en voiture individuelle²."

Globalement, depuis une dizaine d'années, les emplois tendent à se qualifier. La typologie des emplois est également en évolution avec notamment un accroissement des professions artisanales, commerciales, des chefs d'entreprise, des cadres et des professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires. A l'opposé, on observe une diminution depuis 1999 des offres d'emplois pour les agriculteurs et les ouvriers.

Chômage

L'évolution du taux de chômage sur la CdC est contrasté tant au niveau de sa répartition sur le territoire qu'entre deux recensements.

Avec un taux de chômage de 13% en 2013, la collectivité est en dessous de la moyenne du département (14,1%) cependant on observe de grandes disparités suivant les communes.

On observe globalement une fracture Est-Ouest sur l'ensemble de la CdC avec notamment le plus fort taux de chômage observé parmi la population active 15-64 ans qui se localise sur le principal pôle structurant du territoire, Surgères, avec un taux de 20,3% de chômeurs au sein de la population active et en augmentation par rapport à 2008 (15%).

Le territoire présente aujourd'hui une grande disparité en matière de chômage d'une commune à l'autre compris tendant à rendre moins marquée cette différence Est-ouest.

"Concernant le chômage selon le sexe, si un déséquilibre était observé en 2006 avec 60% de femmes parmi les chômeurs il est, aujourd'hui en 2013, plutôt équilibré avec 51% de femmes et 49% d'hommes³".

Mobilité et déplacements

La Communauté de Communes Aunis Sud est un territoire rural, la mobilité et la desserte du territoire ont donc un rôle essentiel. En effet, une bonne offre de transport sur l'ensemble du territoire permet de le rendre plus attractif, et d'améliorer l'accessibilité aux différents services, commerces et également à l'emploi. Cependant, le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud présente certains manques comme une offre de transport en commun très faible, ou encore des réseaux de modes doux peu nombreux. La voiture individuelle est donc au centre des déplacements des habitants du territoire.

¹ Nationalement la concentration des emplois sur les zones les plus urbanisées est une constante. Au regard du caractère rural du territoire, un indice de 65,5 peut être considéré comme plutôt élevé. A titre de comparaison, la C.d.C. Aunis Atlantique partageant cette même proximité avec la C.d.A. de la Rochelle ne dispose que d'un indice de 43,5 (soit 43,5 emplois pour 100 actifs résidant sur le territoire).

² Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

³ Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

La Communauté de Communes Aunis Sud bénéficie du réseau de desserte départemental « Les Mouettes », assuré par le transporteur Kéolis. Ce réseau de transports en commun propose quatre lignes¹ régulières structurantes sur le territoire de la CdC Aunis Sud. Seulement 26% des communes sont desservies au moins par une des quatre lignes régulières de transport en commun départemental, passant sur le territoire. Le réseau « Les Mouettes » dispose aussi de 250 lignes secondaires assurant la desserte de la majorité des établissements scolaires du département. Tous ceux de la Communauté de Communes Aunis Sud sont ainsi desservis par les nombreuses lignes secondaires.

Malgré cela, moins de 2% de la population utilise ce mode de transport sur la CdC.

La ville de Surgères, dispose d'une gare TGV, gérée par la SNCF. Traversée par la ligne Paris - La Rochelle, la gare de Surgères dispose de six arrêts du TGV par jour, dans les deux sens, qui drainent notamment le bassin de Rochefort (via des lignes de bus assurant des correspondances). De plus, la gare accueille également des arrêts TER avec 17 trains par semaine.

Deux nouvelles haltes ferroviaires, ouvertes depuis décembre 2016 entre la Rochelle et Surgères, permettent à la population péri-urbaine de rejoindre le centre-ville de La Rochelle en quelques minutes :

- 7 minutes depuis la halte de La Jarrie (hors CdC Aunis Sud)
- 14 minutes depuis la halte du Thou.

Habitat et logement

Voir également sur ce sujet le diagnostic territorial du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

Caractéristique du parc et évolutions globales

"Le parc résidentiel est composé de 14 514 logements en 2013. Il connaît une croissance plutôt régulière et dynamique depuis les années 1970, avec un doublement du nombre de logements. [...]"

Près de 90% du parc de logements de la CdC est constitué de résidences principales, pour seulement 5% de résidences secondaires, soit un niveau plus de 4 fois inférieur à la moyenne départementale. Ainsi, contrairement à l'ensemble du département, le territoire n'a pas une vocation touristique forte [...]"

Le parc de résidences principales est presque exclusivement constitué de maisons (plus de 90% du parc de résidences principales), soit un territoire à l'habitat monotypé, en lien avec le caractère rural du territoire. [...]"

Le parc de logements de la CdC Aunis Sud est composé en grande majorité de grands logements, en lien avec la présence marquée de maisons. Ainsi, plus de 80% des résidences principales font au moins 4 pièces, ce qui pose la question de l'adéquation des surfaces des logements dans un contexte de diminution progressive de la taille des ménages. A titre de comparaison, aux échelles départementales et régionales, la part des grands logements se trouve autour de 70%, avec une surreprésentation des petits logements (T1-T2) dont le poids est deux fois plus important au sein de leur parc de logements qu'à l'échelle d'Aunis Sud²".

En raison de la faible présence du parc locatif et des petites typologies, on observe sur le territoire une part importante de jeunes de 25 à 29 ans, résidant encore au domicile familial (16 % contre 13 % dans le département et 14 % en région)³.

¹ Un service transport à la demande a été lancé en 2011, sur l'ensemble de la Charente-Maritime en complément des lignes régulières du réseau départemental de transport en commun. La méconnaissance de cet outil et la nécessité de réservation associée font que ce transport demeure extrêmement marginal.

² Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

³ Source I.N.S.E.E.

Il s'agit d'un habitat globalement ancien mais dont le renouvellement est plutôt plus dynamique qu'au niveau départemental et régional.

A noter toutefois que si cette dynamique est comparable à celle du département sur la période 2004-2014, elle présente deux périodes très différentes.¹ Le diagnostic territorial du Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud caractérise le marché de la construction d'atone.

Habitat social

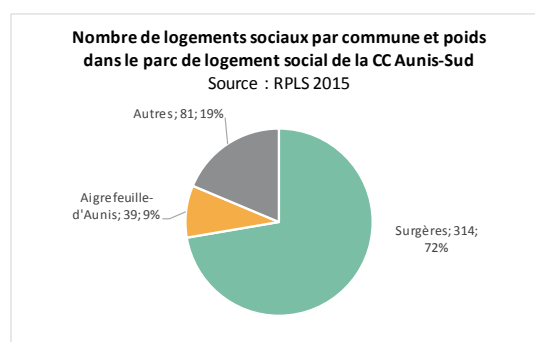
En lien avec les caractéristiques fiscales et de revenus évoqués plus avant, "83% des locataires du parc privé pourraient bénéficier d'un logement social. De la même manière, plus de la moitié des propriétaires-occupants pourraient en bénéficier au vu de leurs revenus

[...] En comparant les niveaux de ressources des propriétaires-occupants avec les plafonds de ressources de l'ANAH, il est possible de définir la population des propriétaires-occupants qui pourrait bénéficier d'aides à l'amélioration de leur logement.

Ainsi, plus du tiers des propriétaires-occupants de la CdC pourraient prétendre à des aides de l'ANAH (niveaux standards et prioritaires), ce taux monte à plus de 40% à Surgères (contre 29% à Aigrefeuille d'Aunis)".

D'ailleurs en 2015, 340 demandes en logement social étaient exprimées au sein du territoire pour 51 logements attribués, soit un total de 6,6 demandes par attribution. Cette pression de la demande sur le parc social est très forte. En effet, à titre de comparaison, il y a 3,9 demandes par attribution au niveau national, 2,9 au niveau régional et 4,3 au niveau départemental.

[...] Le parc de logements des bailleurs sociaux, disponible via la base de données RPLS, représentait 434 logements en 2015 soit environ 3,4% des résidences principales. On constate une forte concentration des logements sociaux à Surgères qui accueille près des ¾ des logements sociaux du territoire, soit 314 logements en 2015²".



Logement étudiants

La problématique de l'hébergement des lycéens et des étudiants lors des week-ends (alors que l'internat est fermé) et des périodes de stages a été mise en avant par l'Ecole Nationale de l'Industrie Laitière et des Industries Alimentaires (ENILIA) et l'Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières (ENSMIC), il y a plusieurs années. Ce besoin mérite toutefois d'être actualisé et précisé.

¹ L'indice de construction était de 12,3 (349 logements commencés annuellement) entre 2004 et 2008 alors qu'il n'était plus que de 6,2 (191 logements commencés annuellement) entre 2009 et 2014.

² Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

Accueil séniors

"L'offre d'hébergement adaptée aux personnes âgées dépendantes est étoffée sur le territoire, avec la présence de 4 EHPAD répartis sur 4 communes, ainsi qu'un EHPA à Chambon. Au total, la capacité totale d'accueil sur le territoire est de 237 places, soit un taux d'équipement de 83 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, un taux inférieur aux moyennes départementales et régionales (105/1 000)¹".

Capacité d'accueil des établissements à destination de personnes âgées dépendantes			
Nom résidence	Type	Localisation	Capacité
RESIDENCE VAL DE GERES	EHPAD	Surgères	91
RESIDENCE DU BOIS LONG	EHPAD	Saint-Saturnin du Bois	63
RESIDENCE LES MARRONNIERS	EHPAD	Aigrefeuille d'Aunis	63
RESIDENCE LES SOURCES	EHPAD	Virson	9
MR SPECIALISEE - ADEI 17	EHPA	Chambon	11
TOTAL			237

Accueil publics porteurs de handicaps

[...° "L'offre d'hébergement adaptée aux personnes adultes en situation de handicap est étoffée sur le territoire, avec la présence de 4 foyers de vie adultes handicapés et d'un foyer d'accueil médicalisé pour un total de 147 places soit 9,7 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, un taux nettement supérieur aux moyennes départementales et régionales (2/1 000)²".

Capacité d'accueil des établissements à destination de personnes en situation de handicap			
Nom résidence	Type	Localisation	Capacité
FAM DE BOUHET - ADAPEI 17	Foyer d'accueil médicalisé	Bouhet	19
ESAT MARLONGES	Foyer hébergement adultes handicapés	Chambon	25
FOYER DE VIE - ADAPEI	Foyer de vie Adultes handicapés	Bouhet	33
FOYER L'HORIZON AU THOU	Foyer de vie Adultes handicapés	Le Thou	25
FOYER L'HORIZON VAL DE GERES	Foyer de vie Adultes handicapés	Surgères	45
TOTAL			147

Source : FINISS- Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

Accueil Gens du voyage

"La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, renforce les obligations de mise en place d'un dispositif départemental pour les gens du voyage.

La ville de Surgères a donc eu l'obligation, par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Charente-Maritime, de réhabiliter l'aire existante sur son territoire, celle-ci ne répondant plus aux caractéristiques règlementaires exigées, et sa capacité d'accueil étant trop restreinte.

Cette aire d'accueil créée par Surgères est donc opérationnelle depuis la fin 2007 et possède une capacité de 16 emplacements.

Cependant, depuis plusieurs années, certaines familles se sont progressivement sédentarisées sur cette aire d'accueil. Afin de prendre en compte cette situation particulière, et pour que la nouvelle aire conserve tout de

¹ Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

² Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

même son caractère d'accueil temporaire, une discussion a été engagée avec l'ensemble des acteurs locaux. Plusieurs communes, dont Surgères, ont alors décidé de lancer un programme d'aménagement de « terrains familiaux », en 2008. Quatre terrains familiaux ont donc été aménagés sur les communes de Surgères, Saint-Georges-du-Bois et Vouhé¹.

La compétence en matière de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a été transférée de la ville de Surgères à la CdC en début d'année 2017.

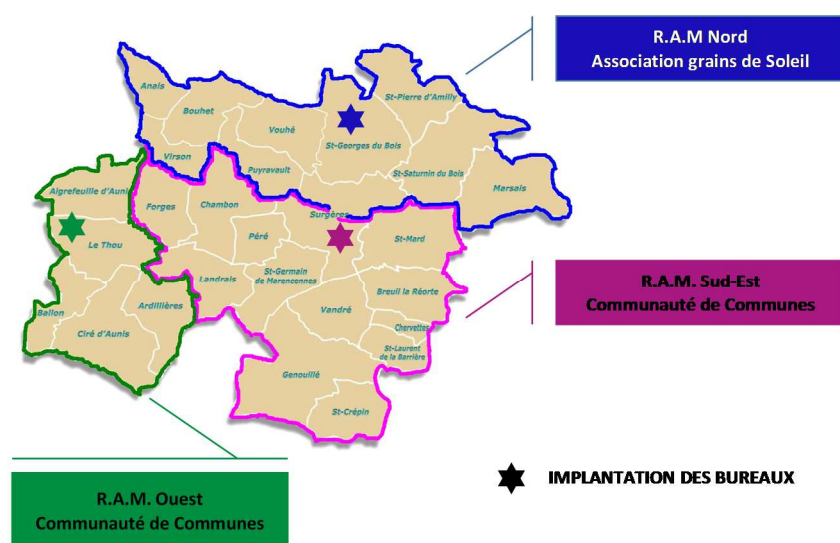
¹ Extrait diagnostic territorial Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat Aunis Sud (version provisoire - juin 2017)

LES ACTIONS, LES ACTEURS, LES EQUIPEMENTS LIEES A L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LA FAMILLE

Les Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Un Relais Assistant(es) Maternel(les) est un espace agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et animé par des professionnels. Un Relais Assistant(es) Maternel(les) est un lieu d'information, d'orientation, de rencontre, d'échange et d'animation, au service des parents, des assistantes maternelles et autres professionnels de la petite enfance.

Les Ram apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences. Des ateliers éducatifs sont proposés de manière régulière. Ils constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles et permettent à l'assistante maternelle d'élargir son approche éducative à des activités nouvelles et/ou inaccessibles au sein de son domicile.



Depuis janvier 2016, trois relais couvrent le territoire Aunis Sud :

- un R.A.M. associatif "Grains de soleil" sur la partie Nord de la C.d.C.
- deux R.A.M. communautaires l'un sur la partie Ouest de la C.d.C, l'autre couvrant le Sud-Est.

Les trois R.A.M. répondent à la contrainte rurale du territoire par la répartition géographique inscrit dans le découpage ci-avant et par une itinérance des ateliers et des animations.

Les locaux utilisés sont des salles des fêtes aménagées ponctuellement le temps des interventions et pour quelques sites des locaux mutualisés avec d'autres usages (accueil périscolaire à Ballon et à Saint Germain de Marencennes, Lieu d'Accueil Enfants Parents à Surgères, accueil petite enfance à Aigrefeuille...). Hormis dans ces espaces mutualisés où une partie du matériel et du mobilier peut rester à demeure, seul le Relais Associatif à Saint Georges du Bois dispose d'un local d'animation fixe dédié à cette activité.

(Voir le descriptif de l'activité auprès des familles dans le chapitre "Les actions familles et d'accompagnement à la fonction parentale")

Les associations d'Assistants Maternelles

Six associations étaient présentes en 2014 sur le territoire avec trois types d'objet :

- l'animation et le portage d'un Relais Assistantes Maternelles,
- la création, le portage et l'animation de Maisons d'Assistants Maternelles,
- la rupture d'isolement et l'organisation de temps de rencontres entre ses adhérents.

Dans la catégorie "**animation et portage d'un Relais Assistantes Maternelles**", l'association "**Grains de Soleil**" a été créée pour assurer le portage du R.A.M basé à **Saint-Georges du Bois**. La structure est issue de travaux dans le cadre du P.E.L, réunissant la plus ancienne association d'assistantes maternelles du département (aujourd'hui dissoute), l'agent de Développement Territorial de la C.A.F., la Protection Maternelle Infantile et la C.d.C. de Surgères qui ont accompagné cette démarche.

En deçà des missions du R.A.M qui sont animées par une professionnelle (voir présentation plus après), les assistantes maternelles gèrent un fonds de matériel de puériculture prêtable aux adhérentes.

Dans la catégorie "**animation création, portage et animation de Maisons d'Assistants Maternelles**" :

- une association existait à Saint Georges du Bois en 2014 et a été dissoute depuis,
- une association existait à Saint-Mard en 2014 mais nous ne disposons pas d'information sur son activité actuelle,
- une association a été créée à Saint Germain de Marencennes le 14 avril 2017 ("Les Canetons de la mare en scène") et la commune travaille actuellement à la création d'un local qui pourrait accueillir l'activité de la M.A.M.

Enfin dans la catégorie "**rupture d'isolement et organisation de temps de rencontres entre ses adhérents**" :

- l'association "Les **nounous des marais** à Ciré regroupe 7 Assistants Maternelles qui accueillent en moyenne 14 enfants (données sept. 2017),
- l'association les "**3 p'tits chats**" à Aigrefeuille d'Aunis regroupait 7 Assistants Maternelles qui accueillaient en moyenne 17 enfants (chiffres 2014). Nous ne disposons pas de nouvelles récentes sur l'activité de cette association.
- L'association "**la récré des tous petits**" à Ardillières / Le Thou / Landrais regroupe 18 Assistants Maternelles accueillant en moyenne 36 enfants (chiffres sept. 2017).

Les actions familles et d'accompagnement à la fonction parentale

Sont notamment décrits dans cette partie des services et des actions bénéficiant d'une labellisation par la C.N.A.F.

Voir également le descriptif général des actions labellisées par la C.N.A.F. dans l'annexe 2 : Diagnostic Social de Territoire - annexe n°2 : répertoire commenté des acteurs et ressources locales.

Les Relais Assistants Maternelles (R.A.M.)

[Communauté de Communes Aunis -Sud \(deux agréments\)](#)

[Association Grains de Soleil \(un agrément\)](#)

Les Relais Assistants Maternelles sont des lieux d'écoute, d'information, d'animation, de professionnalisation et de soutien à la parentalité pour les familles et les assistantes maternelles labellisés par la C.N.A.F.

Les professionnels en charge de l'animation d'un relais accueillent les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et dispensent une information générale sur les différentes possibilités d'accueil sur le territoire. Un accompagnement administratif pour les formalités liées au contrat de travail de l'accueil individuel est également proposé.

Des sorties et des spectacles ont lieu tout au long de l'année pour tout le public concerné par les actions.

Voir également le descriptif des R.A.M comme outil au service des professionnels dans le chapitre spécifique. L'organisation territoriale est détaillée dans cette seconde partie consacrée aux R.A.M.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.)

[Association Centre d'Animation et de Citoyenneté \(un agrément\)](#)

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) doit être un espace convivial où les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent sont accueillis de manière libre et sans

inscription. Il doit constituer un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Il doit être ouvert sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

L'objectif est de conforter la relation parent-enfant, de valoriser les compétences de parents, de permettre l'épanouissement des enfants et de ses parents, de préparer l'autonomie des enfants, de créer du lien social entre les personnes, de prévenir les situations de négligence ou de violence.

A Surgères "la Ritournelle" accueille les parents une fois par semaine. Porté par le Centre d'Animation et de Citoyenneté, ce projet est animé par une équipe de six accueillants professionnels ou bénévoles formés à l'écoute et issus de différentes structures du territoire.

Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.)

Association Centre d'Animation et de Citoyenneté (un agrément)

Paragraphe en travaux

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P.) a pour vocation de mettre à leur disposition des services et des moyens permettant aux parents d'assumer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif.

A cette fin, un R.E.A.A.P. favorise l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Deux structures du territoire bénéficient d'une labellisation Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents :

- le Centre d'Animation et de Citoyenneté,
- l'association Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes

Centre d'Animation et de Citoyenneté

Le Réseau "être parents aujourd'hui" coordonné par le référent familles du CAC et regroupe de multiples acteurs du territoire de la sphère socio-éducative ainsi que des parents.

Le réseau organise des conférences/débats sur des thématiques psychosociales sur la base de quatre soirées par an.

Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes

L'association a reçu une labélisation R.E.A.A.P. en 2014 sur un projet constitué de trois volets :

- la valise aux jeux,
- les ateliers enfants-parents,
- les temps pause-café.

Ces animations se déroulent à partir des publics et des temps périscolaires. Elles ont lieu sur une cyclicité d'environ une fois par trimestre.

La "valise aux jeux" est une valise itinérante constituée de jeux qui tourne sur les accueils du pôle enfance le mardi soir de 17h à 19h pour une animation jeu en famille. Une possibilité d'emprunt des jeux sur un principe de ludothèque peut prolonger l'animation.

Les "ateliers parents/enfants" sont proposés, le mercredi soir de 18h00 à 19h00 autour d'une thématique :

- atelier cuisine,
- ma petite fabrique bio (pâte à modeler, cosmétiques et produits d'entretiens faits maison),
- bijoux récup, meubles carton.

Un professionnel ou un parent transmet la méthode et accompagne pour que parents et enfants puissent faire ensemble.

Les temps " Pause-Café " sont des moments d'échange et de convivialité organisés sur une durée plus large (16h30 / 21h00-22h00) que les ateliers parents / enfants :

- soirées crêpes,
- animations jeu de société ("la grosse boîte", "Aunis GD" ...),
- soirée "escalade".

Le Centre Social et les Espaces de Vie Sociale

[Association Centre d'Animation et de Citoyenneté \(un agrément Centre Social et Culturel\)](#)

[Association Les Bambins d'Aunis \(un agrément Espace de Vie Sociale\)](#)

[Association Du Bonheur dans les Epinards \(un agrément Espace de Vie Sociale\)](#)

[Association Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes \(un agrément Espace de Vie Sociale\)](#)

"Chaque structure de l'animation de la vie sociale¹, quelle que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité".

Le Centre Social et Culturel

"Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les "intégrant" dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales dévolues aux espaces de vie sociales :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires."²

Un Centre Social et Culturel se doit de répondre à ces missions et d'appuyer son action sur un Projet Social pluriannuel.

Créé en 1993 à l'initiative d'habitants et de travailleurs sociaux, le Centre Social et Culturel du secteur porte désormais le nom de **Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)**. Contrairement à beaucoup de Centres Sociaux du département, le centre n'a pas comme pivot initial le Centre de Loisirs qui était à l'époque porté par l'association Familles Rurales. Cette histoire et les directeurs successifs ont donné une empreinte fortement marquée par des actions de Développement Social Local à dominante culturelle.

L'association occupe des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes Rue Rameau à Surgères et un local attenant mis à disposition par la Ville de Surgères ("mètres carrés sociaux") accueillant les actions enfance et familles de la structure.

¹ Extrait de la circulaire C.NA.F. n°2012-013 du 20 juin 2012

² Extrait de la circulaire C.NA.F. n°2012-013 du 20 juin 2012

Depuis 2011, le centre s'est structuré autour "d'une colonne vertébrale" de manifestations socioculturelles (scènes d'été, ensemble contre le racisme, soirées citoyennes...) portée conjointement par deux pôles :

- un pôle enfance jeunesse famille parentalité (accueils et actions enfance, actions jeunesse, réseau de parents, Lieux d'Accueil Enfants Parents, actions familles...),
- un pôle actions solidaires et vie sociale (ateliers collectifs adultes, actions en faveurs des gens du voyage, mobilité, accompagnements individuels...),

Les Espaces de Vie Sociale

D'après la circulaire n°2012-013¹ de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.) datant de juin 2012, les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

Le projet social des espaces de vie sociale répond aux finalités, aux principes et aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Le projet social, défini en fonction des ressources disponibles, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire.

Le territoire communautaire Aunis Sud compte trois associations labellisées espaces de vie sociale qui bénéficient d'une prestation de service ad hoc :

- Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes,
- les Bambins d'Aunis,
- Du Bonheur dans les Epinards (Accorderie).

La Médiation Familiale

[Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime \(U.D.A.F.\) \(un agrément Médiation Familiale\)](#)

"La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le médiateur familial - favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution".²

La médiation familiale vise à restaurer la communication, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

La médiation familiale peut intervenir en matière de protection de l'enfant, en matière intergénérationnelle, en matière de succession, en matière de divorce ou de séparation.

Jusqu'à 2016, l'association le Passage basée à Saint Médard d'Aunis intervenait à raison d'un demi-E.T.P de médiatrice familiale sur l'ancien territoire du Pays d'Aunis. Les communes anciennement rattachées à la Communauté de communes du Val de Trézence, de la Boutonne à la Devise bénéficient de ce service via l'association Enquête et Médiation basée à Saint-Jean-d'Angély.

¹ Cette circulaire apporte également une définition actualisée des Centres Sociaux

² Définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (2002)

Cette association ayant cessé son activité, la C.A.F. a lancé un appel d'offre qui a été remporté par l'Union Départementale des Associations Familiales de Charente-Maritime (U.D.A.F.) qui a recruté une médiatrice à mi-temps sur cette action début 2017.

Le territoire couvert a été calé sur les nouveaux découpages territoriaux soit les C.d.C. Aunis atlantique et Aunis Sud. Nous disposons donc aujourd'hui d'un interlocuteur unique dans ce domaine pour Aunis Sud.

Le bureau de la médiatrice se situe à la Rochelle au siège social de l'U.D.A.F. Les familles peuvent être reçues sur le site rochelais mais également dans des espaces neutres du territoire.

Les actions familles non labellisées

Ces actions peuvent être apparentées à certaines catégories d'actions labellisées (L.A.E.P, R.E.A.A.P) évoquées plus avant par leur fonction initiale d'accompagnement à la fonction parentale.

Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes

L'association met également en œuvre des actions en direction de la famille non labellisées R.E.A.A.P.

Les Bambins d'Aunis

Les Accueils Enfants Parents Professionnels des Bambins d'Aunis organisent des temps de rencontres et d'échanges entre les parents et les assistantes maternelles en itinérance sur le secteur Ouest du territoire. Ces temps ne sont pas labellisés L.A.E.P.

Accueils Collectifs de Mineurs (Centre de Loisirs)

La plupart des Centres de Loisirs développent également des actions en direction des familles :

- ateliers parents/ enfants,
- sorties,
- temps de convivialité (apéros, repas...).

Ces actions étant variables et généralement épisodiques ou ponctuelles, il ne nous a pas semblé opportun de les décrire dans ce dossier.

Les accueils petite enfance

La petite enfance est évoquée dans ce chapitre en considérant la limite de la scolarisation de l'enfant soit approximativement moins de trois ans.

Chiffres clés

- ◆ 316 assistantes maternelles pour une capacité théorique d'accueil de 1 130 enfants.
- ◆ 3 Relais Assistantes Maternelles,
- ◆ 3 multi-accueils collectifs associatifs dont un itinérant ayant généré 98 000 heures enfants en accueil collectif petite enfance en 2016.
- ◆ une micro crèche portée par une entreprise,

Grandes lignes diagnostiques

- ◆ Prédominance de l'accueil individuel (Assistants Maternelles),
- ◆ Le développement de l'offre d'accueil privé à but lucratif (micro-crèche) - 2014 et 2017,
- ◆ augmentation notable de la précarité des familles (contrats courts, ruptures anticipées...),
- ◆ des projets de Maison d'Assistants Maternelles,
- ◆ une réorganisation territoriale des RAM engagée en 2016,
- ◆ une mise aux normes de l'offre des accueils collectifs imposée par la Prestation de Service Unique (fournitures des repas et des couches) en 2015.

La capacité théorique d'accueil pour 2015 était de 728 places pour 1 209 enfants de moins de trois ans réparties comme suit :

- 58 places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif),
- 633 places chez un Assistant Maternel,
- 16 places (au domicile des parents),
- 21 places en Ecole Maternelle.

La capacité d'accueil pour 100 enfants est de 60,2 (60,5 au niveau départemental et 56,1 au niveau national).

Les 40% restants sont "gardés" par les parents (ou la famille plus largement).

Les accueils individuels Petite Enfance

Concernant les accueils individuels d'enfants non scolarisés, le territoire a une structuration conforme à celle observée sur la globalité du département :

- prédominances de l'accueil chez les Assistantes Maternelles,
- accueil à domicile exceptionnel sauf pour les familles ayant des horaires "très atypiques" (professions médicales...),
- recours au baby-sitting également exceptionnel.

Les Assistantes Maternelles,

Tout comme de nombreux départements de l'ouest de la France, la Charente-Maritime est caractérisée par une offre d'accueil individuel importante. Cette part de l'accueil individuel sur Aunis Sud représente 52,3 places sur les 60,2 proposées pour 100 enfants¹ sur le territoire (87%) soit 633 places en 2015.

Répartition synthétique de l'offre de services par un assistant maternel par commune

GLOBAL C.d.C.	2014		2017	
	nombre d'assistants maternels	capacité théorique d'accueil	nombre d'assistants maternels	capacité théorique d'accueil
	331	1 150 enfants	316	1 130 enfants
Aigrefeuille d'A.	41	139 enfants	35	131 enfants
Anais	6	21 enfants	4	15 enfants
Ardillières	9	30 enfants	7	28 enfants
Ballon	7	23 enfants	10	30 enfants
Bouhet	9	32 enfants	10	37 enfants
Breuil La Réorte	4	12 enfants	3	08 enfants
Chambon	9	33 enfants	8	28 enfants
Chervettes	1	04 enfants	2	06 enfants
Ciré d'Aunis	20	68 enfants	19	64 enfants
Forges	9	33 enfants	9	34 enfants
Genouillé	5	20 enfants	7	27 enfants
Landrais	9	31 enfants	6	23 enfants
Le Thou	26	89 enfants	26	94 enfants
Marsais	8	28 enfants	8	28 enfants
Péré	3	12 enfants	3	12 enfants
Puyravault	7	25 enfants	9	32 enfants
Saint-Saturnin du Bois	13	42 enfants	11	40 enfants
St-Crépin	1	04 enfants	1	04 enfants
St-Georges du B.	25	85 enfants	22	81 enfants
St-Germain de M.	18	64 enfants	20	71 enfants
St-Laurent de la B.	2	06 enfants	1	03 enfants
St-Mard	10	35 enfants	14	49 enfants
St-Pierre d'Amilly	8	24 enfants	7	25 enfants
Surgères	58	206 enfants	54	185 enfants
Vandré	7	27 enfants	8	30 enfants
Virson	8	27 enfants	6	21 enfants
Vouhé	8	30 enfants	6	24 enfants

¹ Source : diagnostic des besoins et de l'offre d'accueil des jeunes enfants en Charente-Maritime 2016 (données 2015) - C.A.F. 17

Au nombre de 316 sur le territoire, elles représentent 1 130 places théoriques d'accueil individuel.

Le nombre de personnes agréées a diminué sur le territoire depuis 2014 (moins 5 %) mais cette baisse a eu un impact modéré sur la baisse de places théoriques (moins 2%).

En effet, la capacité moyenne d'accueil par assistant maternel ayant été augmentée (de plus en plus d'agrément pour 4 enfants), cela a limité la baisse de capacité d'accueil.

L'accueil à domicile et le baby-sitting

Nous ne disposons pas de recensement permettant d'identifier l'importance de la garde à domicile régulière. Utilisée principalement pour des familles ayant des horaires très atypiques, cette offre demeure de toute façon assez marginale sur le département.

Par ailleurs, 52 structures de services à la personne sont agréées par la Caf 17, ce qui leur permet d'organiser la garde d'enfants de moins de 3 ans dans le Département. Elles sont soutenues indirectement par la Caf dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant Complément Mode de Garde structure (PAJE CMG), mais ces associations privées n'ont pas d'obligation en terme d'accueil de familles qui seraient les plus en difficulté¹.

Du côté de l'accueil ponctuel (baby-sitting), rarement déclaré, ce mode d'accueil échappe à toute mesure objective. Il n'est donc pas possible de cerner l'importance de la pratique vis-à-vis des autres modes d'accueils. Pour les tout-petits, les familles font assez souvent leurs demandes occasionnelles via leur assistante maternelle.

Un outil local de mise en relation validé en octobre 2014 par le Conseil Communautaire est opérationnel début 2015 a été développé par le Bureau Information Jeunesse mais son développement reste modéré.

Les accueils collectifs Petite Enfance

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement, les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, Deux structures associatives proposent des accueils collectifs petite enfance :

- Le multi-accueil "Aux P'tits Câlines" à Surgères,
- Le multi-accueil "Les Bambins d'Aunis" à Forges (un accueil "fixe" à Forges plus un accueil itinérant).

Une entreprise privée a ouvert une micro-crèche d'une capacité de 10 places en 2015 à Surgères. Une "extension" de la capacité d'accueil à 20 places est en cours de finalisation. Cofinancée via le complément de libre choix du mode de garde (C.m.g.), une des composantes de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.a.j.e) de la P.a.j.e (C.A.F), aide versée directement aux familles et soumise à un encadrement plus souple, cette formule d'accueil est à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel.

La question des équipements

Aujourd'hui les deux multi-accueils du territoire exercent leur activité dans des locaux communautaires.

Concernant le multi-accueil "Aux p'tits Câlines" de Surgères, l'utilisation d'un bâtiment ancien pour accueillir cette activité avait entraîné un choix architectural particulier pour un équipement petite enfance avec un aménagement sur deux niveaux.

L'accueil itinérant des "Bambins" se fait dans des salles des fêtes municipales.

¹ L'observatoire de la petite enfance précise : "Onéreuse, la garde à domicile est quasi exclusivement utilisée par les 20 % des familles plus aisées ; le partage de la garde entre plusieurs familles pouvant la rendre accessible".

Les multi-accueils associatifs

Ces structures associatives administrées par des parents bénévoles, accueillent des enfants de 10 semaines à 3 ans et très occasionnellement jusqu'à 6 ans.

Le multi-accueil "Aux P'tits Câlins"

20 places sont disponibles en accueil régulier (16) ou occasionnel (4) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi-accueil "Les Bambins d'Aunis"

22 places (dont 2 d'urgences) sont disponibles en accueil régulier ou occasionnel du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Halte-garderie itinérante "Le Bambins bus"

Pour répondre et s'adapter aux besoins des familles sur des besoins ponctuels, l'association "Les Bambins d'Aunis" a mis en place un service de garderie itinérante, répondant aux mêmes normes et conditions qu'un accueil traditionnel en journée ou demi-journée sur les communes d'Aigrefeuille, Le Thou (Aunis Sud) et de St Christophe et Clavette (C.d.A de la Rochelle).

16 places en simultanées représentant une capacité d'accueil de 72 enfants par semaine.

La micro-crèche

Une micro-crèche sous un statut d'entreprise lié au réseau "crèche-expansion" (membre du réseau "réseau+") est installée sur la Zone Industrielle de la Métairie à Surgères avec une capacité actuelle de 20 places.

Les accueils enfance

Chiffres clés

- ◆ 3 388 enfants scolarisés en primaire (maternelle et élémentaire) durant l'année scolaire 2016/2017 soit environ 2 900 000 heures enfants,
- ◆ 614 204 heures enfants en Accueils Collectifs de Mineurs en 2016
- ◆ 20 structures déclarantes d'Accueils Collectifs de Mineurs en 2017 (12 structures en 2013)
- ◆ 21 communes couvertes par au moins un Accueil Collectif de Mineurs déclaré,
- ◆ Seuls deux accueils T.A.P. ne sont pas déclarés ("garderie"),

Grandes lignes diagnostiques

- ◆ une mise en œuvre de la semaine scolaire sur neuf demi-journées ayant entraîné de nombreux bouleversements organisationnels et une forte complexification pour les acteurs.
- ◆ de nouveaux accueils, de nouvelles déclarations (désormais un seul accueil non déclaré),
- ◆ beaucoup de diversité dans les accueils (taille, type de porteurs, type d'accueils, périodes, tarification...),
- ◆ une tendance à la municipalisation pour les nouvelles déclarations périscolaires,
- ◆ de nouvelles approches d'organisation du service (accueil court autour de midi, mise en œuvre de transports / mutualiser plutôt que créer),
- ◆ une augmentation importante du nombre d'heures enfants (Plus 115% par rapport à 2013),
- ◆ une évolution au niveau des Ressources Humaines (augmentation de temps de travail, de la taille et de la mixité des équipes...),

"Le baby-sitting pour les grands"

Historiquement, ce moyen de garde s'est développé comme son nom l'indique autour d'un public petite enfance. Aujourd'hui on enregistre une évolution des pratiques et des publics concernés par le baby-sitting.

En terme de public, en plus des enfants en bas âge, le baby-sitting concerne de plus en plus les enfants d'âge primaire. Coté baby-sitters, l'étudiant qui cherche à se faire un peu d'argent de poche est de plus en plus remplacé par des personnes en recherche d'emploi : "des baby-sitters professionnels".

En termes de pratiques ce moyen de garde n'est plus seulement un "outil" pour répondre à un besoin événementiel. Le baby-sitting est de plus en plus utilisé pour pallier la rigidité horaire d'autres modes d'accueils (récupérer les enfants à l'école, les emmener à une activité sportive ou culturelle en milieu de journée...). C'est également un "outil" pratique qui laisse aux parents le temps de s'organiser lors de changements (rentrée scolaire, changement dans la cellule familiale, changements professionnels).

Les accueils collectifs pour l'enfance

Les Accueils Collectifs de Mineurs (précédemment nommés centres de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants hors du domicile familial et hors du temps scolaire¹ de façon temporaire et habituel. Ils offrent des activités de loisirs éducatives diversifiées. Ces espaces éducatifs doivent faire l'objet d'une déclaration² auprès de l'état (Direction Départemental de la Cohésion Sociale) dès lors qu'ils accueillent plus de 7 enfants sur plus de 14 jours par an et plus de deux heures par jour. Un avis du Conseil Départemental (Protection Maternelles Infantile) est obligatoire pour les accueils d'enfants de moins de 6 ans. Les accueils proposant des activités spécialisées (sportives, culturelles...) n'entrent pas dans ce cadre juridique.

Le territoire dispose d'une couverture géographique forte en matière d'Accueil Collectif de Mineurs. Toutefois l'histoire individuelle de chacun d'entre eux a entraîné une grande diversité de propositions :

- différents statuts des porteurs (communes, S.I.V.O.S, associations),
- écarts de tarifications parfois significatives pour les familles,
- importance des accueils (entre 2 000 et 50 000 heures enfants annuelles),
- type d'accueil proposé (certains accueils assurant uniquement le périscolaire et d'autres structures proposent l'ensemble des "possibles" : périscolaires, mercredis, vacances, T.A.P...),
- activités de la structure (structures spécialisées sur les accueils d'enfants ou structures accueillant d'autres publics et actions : petite-enfance, jeunes, actions familles...),
- lieux d'implantations (milieu scolaire ou locaux spécifiques, site unique ou accueils multi-sites).

¹ La limite basse d'accueil n'est pas déterminée dans la loi par l'âge, les enfants doivent être scolarisés. Ces accueils reçoivent donc des enfants entre 3 ans (deux ans dans le cas de scolarisation anticipée) et 18 ans. Pour Aunis Sud les accueils évoqués dans ce chapitre reçoivent des enfants entre 3 et 12 ans (enfants d'âge primaire). Les accueils à partir de 12 ans sont présentés dans le chapitre jeunesse.

² Cette obligation de déclaration ne concerne que les accueils proposant des **activités éducatives diversifiées**. Ainsi, les accueils "spécialisés" (sportifs, culturels...) n'entrent pas dans cette catégorie. De manière dérogatoire, les accueils périscolaires qui ne proposent pas d'activités éducatives ("garderies") ne sont pas soumis à déclaration.

Répartition synthétique de l'offre de services en Accueil Collectif de Mineurs par commune¹

répartition des Accueils Collectifs de Mineurs	ensemble des accueils déclarés 614 204 heures enfants 100%	périscolaire matin soir 216 554 heures enfants 35%	périscolaire mercredis 45 325 heures enfants 7%	périscolaire T.A.P. 217 996 heures enfants 35%	Extrascolaire (vacances) 134 329 heures enfants 22%
Aigrefeuille d'A.	80 579 heures enfants	15 799 heures enfants	3 313 heures enfants	33 705 heures enfants	27 762 heures enfants
Anais					
Ardillières	32 933 heures enfants	7 099 heures enfants	4 550 heures enfants	13 068 heures enfants	8 216 heures enfants
Ballon	18 333 heures enfants	18 333 heures enfants	à Ardillières (transport)		
Bouhet	8 800 heures enfants	2 669 heures enfants	à Aigrefeuille (transport)	6 131 heures enfants	
Breuil La Réorte	5 655 heures enfants	2 512 heures enfants	à Vandré (transport)	3 143 heures enfants	
Chambon	7 700 heures enfants	à Virson (transport)	à Aigrefeuille (transport)	7 700 heures enfants	
Chervettes					
Ciré d'Aunis	15 626 heures enfants	à Ballon (transport)	à Ardillières (transport)	15 626 heures enfants	
Forges	47 688 heures enfants	11 453 heures enfants	5 984 heures enfants	13 371 heures enfants	16 880 heures enfants
Genouillé	23 262 heures enfants	16 361 heures enfants	à Marencennes (transport)	6 901 heures enfants	
Landrais					
Le Thou	81 915 heures enfants	28 598 heures enfants	9 116 heures enfants	26 630 heures enfants	17 571 heures enfants
Marsais	9 792 heures enfants	3 036 heures enfants		6 756 heures enfants	à St Saturnin (mutualisation)
Péré	3 063 heures enfants	à Marencennes (transport)	à Marencennes (transport)	3 063 heures enfants	
Puyravault	8 053 heures enfants	6 245 heures enfants	à St Georges (transport)	1 808 heures enfants	
St-Crépin	1 217 heures enfants	à Genouillé (transport)	à Marencennes (transport)	1 217 heures enfants	
St-Georges du B.	43 803 heures enfants	18 246 heures enfants	3 651 heures enfants	12 469 heures enfants	9 437 heures enfants
St-Germain de M.	39 586 heures enfants	21 322 heures enfants	6 175 heures enfants	4 996 heures enfants	7 093 heures enfants
St-Laurent de la B.					
St-Mard	15 735 heures enfants	8 550 heures enfants	à Vandré (transport)	7 185 heures enfants	
St-Pierre d'Amilly		à St Saturnin (transport)		non déclaré	
Saint-Saturnin du Bois	20 393 heures enfants	6 080 heures enfants		5 058 heures enfants	9 255 heures enfants
Surgères	111 997 heures enfants	30 305 heures enfants	11 089 heures enfants	39 581 heures enfants	31 022 heures enfants
Vandré	22 627 heures enfants	9 030 heures enfants	1 447 heures enfants	5 057 heures enfants	7 093 heures enfants
Virson	10 916 heures enfants	10 916 heures enfants	à Aigrefeuille (transport)	non déclaré	

Les Accueils Collectifs de Mineurs sur les temps extra-scolaires

Entrent dans cette catégorie les accueils organisés durant les petites et grandes vacances.

Depuis 2015 les accueils du mercredi² sont considérés comme des accueils périscolaires.

La plupart de des accueils extrascolaires du territoire existent depuis plus d'une décennie. Ainsi, sur ce point le paysage est globalement stable. A noter toutefois la création d'un accueil à Vouhé / Puyravault en 2013, structure qui n'existe plus aujourd'hui.

Des enfants de Saint Christophe sont accueillis à Forges au sein de l'accueil mis en œuvre par l'association "les Bambins d'Aunis". A l'inverse des enfants du territoire communautaire Aunis Sud sont accueillis par l'accueil implanté à Vérines géré par l'association P.A.P.J.

Enfin si ces accueils couvrent assez bien le territoire (soit directement soit suite à un transport d'enfants), il demeure une partie mal desservie au Nord Est du territoire (Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois et Marsais).

Les Accueils Collectifs de Mineurs sur les temps périscolaires

De manière dérogatoire, les accueils périscolaires ne proposant pas d'activités éducatives (garderies) peuvent ne pas être déclarés auprès de l'Etat.

¹ L'offre territoriale en matière d'Accueils Collectifs de Mineurs a fait l'objet d'un descriptif détaillé commune par commune en annexe (historique propre à chaque commune, opérateurs impliqués, type d'accueil proposé -périscolaire, T.A.P, extra-scolaire, gestion des problématiques de mobilité, locaux utilisés, évolution des fréquentations ainsi que partenariats et mutualisations développés).

² Décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles

Sur les communes organisées en R.P.I et sur Surgères, une organisation des transports dessert les écoles et par voie de conséquence les accueils :

- depuis les domiciles des familles (ou des points de regroupement) vers l'école le matin,
- depuis l'école vers le domicile des familles (ou des points de regroupement) le soir,
- depuis l'accueil vers l'école le matin et inversement le soir.

Très majoritairement associatifs jusqu'à juin 2014, les nouveaux accueils déclarés sont portés par des communes (ou des S.I.V.O.S.).

Les plus grandes évolutions observables depuis 2014 sont :

- la déclaration massive des accueils périscolaires matin /soir,
- la disparition des accueils du mercredi matin,
- la mise en place de transport d'enfants entre écoles et Centres de Loisirs existants,

Il faut noter également un resserrement des choix pour les familles pour les mercredis. Si jusqu'à juin 2014, les familles choisissaient le centre auquel elles confiaient leurs enfants, elles sont désormais contraintes d'utiliser le Centre localisé près de l'école de l'enfant ou faisant l'objet d'un transport depuis l'école.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sur les Temps d'Accueils Périscolaires (T.A.P.)

Vouhé, Genouillé et Saint Crépin ont été les premières communes à appliquer la semaine de neuf demi-journées dès septembre 2014. Toutes les communes ont appliqués la réforme sur les écoles publiques et proposent des accueils périscolaires (T.A.P.) pour les enfants d'âge élémentaire et maternel en 2015.

La déclaration des T.A.P en temps qu'Accueils Collectifs de Mineurs s'est faite progressivement et désormais seuls les accueils de Virson¹ et de Saint Pierre d'Amilly ne sont pas déclarés.

Sur les communes antérieurement desservies par une structure déclarante, les communes se sont très globalement appuyées sur ces entités pour construire, animer, voire être les déclarants des accueils T.A.P.

Les équipes des Temps d'Accueils Périscolaires sont très généralement "mixtes" avec des personnels issus d'associations, des personnels municipaux voire des intervenants extérieurs.

La question des équipements

Considérant l'implantation de la grande majorité dans des locaux scolaires, les communes n'ont pas souhaité transférer la compétence des accueils déclarés à la Communauté de Communes comme cela a été fait pour le fonctionnement. Ainsi, seule la Maison de l'Enfance à Saint Georges du Bois qui accueille le Centre de Loisirs "Les Petits Galopins" est gérée par la Communauté de Communes.

Si le "partage" de locaux avec les écoles n'est pas pleinement satisfaisant, presque tous les accueils disposent d'au moins quelques espaces en usage exclusif limitant les désagréments associés à cette promiscuité.

En matière de diagnostic, il convient toutefois de relever l'absence de locaux fixes pour l'accueil des enfants pour le Centre de Loisirs de Surgères (anciennement F.R.A.S.E.). En effet malgré la très grande ancienneté² de la structure cette question n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante.

Pour l'accueil des enfants, le centre occupe en partage avec l'activité scolaire :

- les mercredis et petites vacances, l'école Jean Jaurès,
- l'été, l'école Charles Perrault.

¹ Les temps d'accueils T.A.P. de Virson étant inférieurs à deux heures (l'accueil matin et soir étant pris en charge par un autre opérateur), la déclaration n'a pas été possible pour cette commune. Malgré cette absence de déclaration, les taux d'encadrements dérogatoires applicables pour les T.A.P. déclarés sont appliqués par la commune (1/14 - 1/18) avec un personnel d'animation formé.

² L'association a fêté en 2014 ses 20 ans d'existence et le Centre de Loisirs à lui-même pris la suite d'une autre association œuvrant dans le même domaine sur une période au moins aussi longue. Ainsi, le Centre de Loisirs de Surgères s'inscrit dans près d'un demi-siècle d'histoire.

Chiffres clés

- ◆ 2 Centres de Loisirs accueillent des enfants plus de 11 ans (Les Jolis Mômes et l'O.M.A.J.E,
- ◆ 3 associations ont des actions généralistes en direction de la jeunesse,
- ◆ 4 collèges, 2 lycées, 1 Maison Familiale Rurale, un établissement d'enseignement supérieur.
- ◆ 2 classes de seconde générale depuis 2016 (une classe de première depuis 2017).

Grandes lignes diagnostiques

- ◆ un diagnostic jeunesse à valeur limitée mais avec quatre points remarquables :
 - les jeunes d'ici ne sont pas différents des jeunes en général,
 - leur attente, leurs besoins sont divers (selon chaque individu et selon l'âge),
 - les outils à mettre en œuvre sont divers et variés,
 - une spécificité forte sur le territoire (les lycéens résidant sur la C.d.C. sont absents durant la semaine du fait de leurs études et d'autre part une population jeunes "hors territoire" est présente en période scolaire).
- ◆ quatre typologies d'actions actuellement mises en œuvre :
 - accompagner la mise en projet des jeunes,
 - favoriser, organiser des loisirs, des séjours,
 - dispenser de l'information jeunesse,
 - mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé,
- ◆ ouverture en 2016 au sein du lycée du Pays d'Aunis de classes générales

Situation globale

De nombreux acteurs du territoire interviennent auprès des jeunes en dehors de la cellule familiale.

Le premier de ces interlocuteurs est indubitablement l'institution scolaire avec la présence sur le territoire de quatre collèges, deux lycées, une Maison Familiale Rurale et un établissement d'enseignement supérieur (voir plus avant).

Après le milieu scolaire, les associations sportives¹ représentent sur le territoire communautaire un espace important où gravitent les jeunes notamment les collégiens².

A noter qu'en matière d'équipement sportifs "ouverts", le territoire compte trois piscines d'été qui sont fortement fréquentées par les jeunes. Quelques autres espaces "sportifs" sont également des lieux de rassemblement informels comme le skate-park à Surgères.

Divers équipements socio-culturels³ "ouverts" (cinéma, espace multimédia "le Palace"...) ou "fermés" (compagnies de théâtre, écoles de danses, écoles de musique, espaces d'arts plastiques ...) accueillent des jeunes ponctuellement ou de manière régulière.

En matière d'accueils généralistes, trois structures du territoire (Centre d'Animation et de Citoyenneté, Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes, Office Multi-Activité Jeunesse Enfance) interviennent sur de la mise en œuvre d'activités et sur de l'accompagnement de projets de jeunes.

Au sein de l'école, trois acteurs interviennent sur des modalités proches de celles des trois associations évoquées précédemment, l'animatrice culturelle du lycée du Pays d'Aunis, un animateur en service civique et un professeur d'Education Socio-culturelle à l'E.n.i.l.i.a. / E.n.s.m.i.c.).

¹ Voir chapitre spécifique.

² Etude de la jeunesse de 11 à 25 ans de la Communauté de Communes de Surgères / mémoire professionnel Université de Poitiers - U.F.R. de sociologie - Année universitaire 2010-2011 - master 2 Méthodes d'Analyse du Social - (Emmanuelle Bernard / Anne Chabert / Yvan le Gall, Nicolas Polo)

³ Voir chapitre spécifique.

En matière d'information Jeunesse, on relève un Bureau Information Jeunesse à Surgères et un Point Information Jeunesse à Aigrefeuille.

Enfin différents autres acteurs interviennent auprès des jeunes dans des domaines plus spécialisés :

- Infirmières des collèges publics et lycée du Pays d'Aunis,
- Assistantes Sociales Scolaires en collèges publics et au lycée du Pays d'Aunis,
- Conseillères en Insertion de la Mission Locale,
- L'éducatrice de Synergie 17,
- La Sage-Femme du Centre de Planification et d'Education Familiale
- Educatrice de Prévention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- Educateurs sportifs communautaires, associations sportives,
- Ecole de Musique Communautaire, associations culturelles...

L'accompagnement des Initiatives Jeunes

Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)

L'association Centre d'Animation et de Citoyenneté emploie un animateur jeunes qui intervient au Collège public de Surgères et hors de l'école sur de l'accompagnement de Projet. La démarche principale consiste à recueillir en début d'année les envies des jeunes et d'accompagner une partie des projets dans leur construction. Le type d'actions accompagnées est assez divers (sorties, séjours, activités sportives, multimédia, manifestations culturelles...). Sur les groupes les moins autonomes une part d'animation directe est parfois proposée dans la phase de mise en œuvre.

L'animateur intervient également en partenariat avec l'animatrice du B.I.J. dans la formation des délégués de classes.

En dehors des interventions au sein du collège, l'animateur consacre des temps particuliers à l'accompagnement de projets des jeunes les samedis après-midi.

Office Multi Activités Jeunesse Enfance (O.M.A.J.E.)

L'association Office Multi Activités Jeunesse Enfance a employé un animateur jeunes qui intervenait au Collège public d'Aigrefeuille et hors de l'école sur de l'accompagnement de Projet. Ce poste n'était plus pourvu depuis début 2016. L'activité a repris depuis septembre 2017 et l'association est en cours de réorganisation sur cette question.

Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes (P.A.P.J.)

L'association Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes emploie quatre animatrices et animateurs jeunes dont deux interviennent sur le territoire Aunis Sud. Leurs interventions en matière d'accompagnement de projets de jeunes se déroulent hors de l'école. Une démarche particulière intitulée "Arbre à Palabre" est utilisée pour le recueil des souhaits des jeunes. Comme pour le Centre d'Animation et de Citoyenneté, les accompagnements concernent exclusivement des groupes.

Bureau Information Jeunesse (B.I.J.)

L'animatrice du Bureau Information Jeunesse accompagne ponctuellement des projets de jeunes sur des thématiques diverses (loisirs, voyages, études...). Il s'agit majoritairement d'accompagnements individuels mais quelques accompagnements de groupes sont réalisés. Certains projets font l'objet d'une co-animation (B.I.J. / C.A.C.) notamment sur des projets issus des permanences collèges. L'animatrice est également l'animatrice référente du Fonds Local pour l'Initiative des Jeunes et du réseau des acteurs Jeunesse.

[Maison Familiale Rurale de Saint Germain de Marencennes \(M.F.R.\)](#)

La démarche de projet est une composante importante de la pédagogie développée au sein des Maisons Familiales Rurales que ce soit dans le temps scolaire ou sur les temps de vie (repas, hébergement, loisirs...).

L'alternance qui est le principe éducatif général des M.F.R. participe également à cette approche d'implication active des jeunes dans leur parcours de formation.

[Lycées \(E.N.I.L.I.A, E.N.S.M.I.C, lycée du Pays d'Aunis\)](#)

A noter des interventions particulières de solidarités menées dans les établissements scolaires en partenariat avec le C.I.A.S. (action Restos du cœur, bénévoles pour la collecte de la banque alimentaire, collecte au sein des établissements scolaires).

Les accueils et actions de loisirs généralistes

Hors du milieu scolaire

Les deux structures ayant en leur sein des animateurs généralistes (C.A.C, P.A.P.J.) développent des actions en matière de loisirs (sorties, séjours...).

[Centre d'Animation et de Citoyenneté \(C.A.C.\)](#)

Le Centre d'Animation et de Citoyenneté organise un accueil jeunes pour les 11 ans à 18 ans :

- le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00 à Berlioz et des séjours déclarés,
- des soirées les vendredis et samedis soirs (sorties et concerts /sur propositions des jeunes),
- Les samedis après-midi sur l'accompagnement de projets de jeunes.

[Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes \(P.A.P.J.\)](#)

Les quatre animateurs de l'association interviennent selon les activités mises en œuvre sur le territoire Aunis Sud et sur le secteur du S.I.V.O.M. de la Plaine d'Aunis. Le programme d'activités pour les 11 - 17 ans est défini en fonction du palabre temps libre.

Au sein des collèges

[Centre d'Animation et de Citoyenneté \(C.A.C.\)](#)

Avec le Bureau Information Jeunesse de la CdC Aunis Sud, le Centre d'Animation et de Citoyenneté intervient pendant les temps d'études ou de classe au collège Hélène de Fonsèque de Surgères pour présenter leur mission, sur l'accompagnement de projets notamment via la mise en œuvre d'une bourse aux projets

[Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes \(P.A.P.J.\)](#)

Les animateurs interviennent au collège public d'Aigrefeuille sur une animation de la pause méridienne (jeux de société).

L'Information Jeunesse

Les structures du réseau national de l'Information Jeunesse obtienne une labélisation accordée par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, tête de réseau national. Selon le niveau de service apporté ces structures portent le nom de Centre Régional Information Jeunesse, Bureau Information Jeunesse, Point d'Information Jeunesse...

Ces structures assurent une mission polyvalente d'information et de documentation des jeunes. Les jeunes peuvent s'appuyer sur ces espaces pour obtenir des informations concernant les études, les métiers, l'emploi, la formation, la vie quotidienne, la santé, les loisirs, les sports, les vacances, l'Europe, l'international...

Office Multi Activités Jeunesse Enfance (O.M.A.J.E.)

L'Office Multi Activités Jeunesse Enfance est labellisé "Point Information Jeunesse (P.I.J.)".

Cependant cette animation était assurée par le directeur qui a quitté la structure en 2016 et n'a pas été remplacé dans cette fonction à ce jour.

Bureau Information Jeunesse de C.d.C. Aunis Sud (B.I.J.)

La Communauté de Communes est labellisée "Bureau Information Jeunesse (B.I.J.)".

Compte-tenu la localisation du B.I.J. au sein de la Maison de l'Emploi à Surgères, les demandes concernent principalement les domaines du logement et de l'emploi dont :

- accompagnement à la rédaction de C.V. et de lettres de motivation,
- accompagnement sur les jobs saisonniers,
- les formations (B.A.F.A...) et l'orientation.

Les départs à l'étranger constituent une demande récurrente modérée mais mieux exprimée que sur d'autres sites d'information jeunesse ruraux.

Le Bureau est ouvert toute l'année du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la maison de l'emploi. De l'accueil de groupes scolaires est également fait sur Rendez-Vous.

Des ordinateurs sont accessibles sur place en libre-service.

Enfin, l'animatrice du B.I.J. se déplace dans des lieux où les jeunes sont "captifs" (collèges, lycées de Surgères) ainsi qu'à la Maison Familiale Rurale de Saint Germain de Marencennes.

L'animatrice participe à la vie du réseau départemental et régional Information Jeunesse.

Prévention et promotion de la santé

Paragraphe en travaux

Projets communs

Dans tous les établissements, des actions partenariales existent dans ce domaine (Bureau Information Jeunesse, Planning Familial, Sécurité Routière, Synergie 17, Centre d'Animation et de Citoyenneté...) comme par exemple les actions suivantes :

- Bien vivre sa 6^{ème} (bien-être / mal-être, adaptations difficiles, harcèlements...),
- Prévention des conduites addictives et les conduites à risques (tabac, alcool, sexualité...),
- Gaspillage alimentaire,
- Développement durable.

Etablissements scolaires

La Cité Scolaire à Surgères et le collège André Dulin à Aigrefeuille développent de nombreuses actions dans le cadre de leurs Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Question de justice

L'exposition 13-18 Questions de Justice est une exposition interactive, élaborée en collaboration par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Ministère de la Justice et les Productions de l'Ordinaire. Elle permet d'apporter des réponses claires et concrètes sur la loi et sur le système judiciaire à partir de textes fondamentaux relatifs au droit des mineurs.

En 2015, 3 animateurs du territoire Aunis Sud (CAC, BIJ, PAPJ) se sont formés sur l'outil et interviennent une fois par ans dans les collèges public (Surgères et Aigrefeuille d'Aunis) en direction de tous les 4èmes.

Autres acteurs locaux intervenant auprès des jeunes

La Mission Locale La Rochelle -Ré-Pays d'Aunis,

La Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis pour l'insertion sociale et professionnelle, créée en octobre 1982, est une association Loi 1901 dont l'objet est d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale,

La structure accueille des jeunes et jeunes adultes de 16 à 26 ans déscolarisés ou étudiants.

La Mission Locale propose un service de proximité pour l'accueil du public, à travers une antenne à Surgères et des permanences à Aigrefeuille d'Aunis.

A Surgères

L'antenne de Surgères se situe dans les locaux de la Maison de l'Emploi (Square du Château).

Valérie FOURNIER et Marie-Pierre PAYET accueillent sur rendez-vous du lundi au vendredi (sauf les jeudis matin).

A Aigrefeuille

La permanence d'Aigrefeuille d'Aunis se situe dans les locaux de la Mairie (2 rue de l'Aunis)

Martine TOURON accueille sur rendez-vous les mardis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et le mercredi matin de 9H00 à 12H00.

Les établissements d'enseignement

Chiffres clés

- ◆ 1 146 élèves en maternelle (secteur privé et public)
- ◆ 2 157 élèves en élémentaires (secteur privé et public)
- ◆ 1 782 élèves en collèges (secteur privé et public)
- ◆ 399 élèves en lycées et filière professionnelle

Les établissements scolaires primaires

Le territoire est couvert par :

- 10 écoles maternelles publiques,
- 12 écoles élémentaires publiques,
- 5 écoles primaires publiques,
- 2 écoles primaires privées conventionnées,
- 1 école primaire privée non conventionnée.

Ces 30 écoles sont réparties sur 22 communes, 5 communes n'ayant pas d'écoles sur leur emprise géographique.

On recense actuellement huit Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dont trois administrés via un S.I.V.O.S.

- Ballon-Ciré (SIVOS)
- Le Thou-Landrais (SIVOS)
- Genouillé-St Crépin (SIVOS)
- Bouhet-Chambon-Virson
- Péré-St Germain de Marencennes
- St Mard-Breuil la Réorte
- St Pierre d'Amilly-St Saturnin du Bois
- Vouhé-Puyravault

On recense également des arrangements scolaires entre communes (sans R.P.I.) :

- Enfants d'Anais étant scolarisés sur Aigrefeuille
- Enfants de Chervettes et de St-Laurent-de-la-Barrière étant scolarisés à Genouillé et Saint Crépin

année scolaire 2017-2018	maternelles		élémentaires		CUMUL PRIMAIRES	
	enfants	classes	enfants	classes	enfants	classes
établissements publics	1 007	44	1 878	82	2 885	126
établissements privés conventionnés	139	4	279	11	418	15
établissement privé non conventionné	0	0	0	0	0	0
tous établissements	1 146	48	2 157	93	3 303	141
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS, ELEMENTAIRES, PRIMAIRES (par commune)						
année scolaire 2017-2018	maternelles		élémentaires		CUMUL PRIMAIRES	
	enfants	classes	enfants	classes	enfants	classes
Aigrefeuille d'A. (public)	111	4	261	10	372	14
Aigrefeuille (privé conventionné)	49	1	72	3	121	4
Anais	pas d'école (enfants accueillis à Aigrefeuille)					
Ardillières	42	2	72	3	114	5
Ballon	pas d'école (enfants accueillis à Ciré)					
Bouhet	12		69	4	81	4
Breuil La Réorte	7		35	2	42	2
Chambon			97	4	97	4
Chervettes	pas d'école (enfants accueillis à Genouillé et Saint Crépin)					
Ciré d'Aunis	90	4	139	5	229	9
Forges	52	3	98	4	150	7
Genouillé			76	3	76	3
Landrais	pas d'école (enfants accueillis au Thou)					
Le Thou	118	5	216	8	334	13
Marsais	35	1	54	3	89	4
Péré			41	2	41	2
Puyravault	52	2			52	2
St-Crépin	48	3			48	3
St-Georges du B.	74	3	124	5	198	8
St-Germain de M.	54	2	57	3	111	5
St-Laurent de la B.	pas d'école (enfants accueillis à Genouillé et Saint Crépin)					
St-Mard	48	2	58	3	106	5
St-Pierre d'Amilly			20	1	20	1
Saint-Saturnin du Bois	37	2	32	2	69	4
Surgères (public)	161	6	295	14	456	20
Surgères (privé conventionné)	90	3	207	8	297	11
Vandré (public)	27	2	51	2	78	4
Vandré (privé non conventionné)					0	0
Virson	39	3			39	3
Vouhé			83	4	83	4

Les établissements d'enseignement à partir du secondaire

Les collèges

La Communauté de Communes accueille quatre collèges sur son territoire :

- Collège public "André Dulin" à Aigrefeuille avec 672 élèves pour 2017-2018,
- Collège public "Helene de Fonsèque" à Surgères avec 704 élèves pour 2017-2018,
- Collège privé sous contrat "Saint-Sacrement" à Aigrefeuille avec 132 élèves pour 2017-2018
- Collège privé sous contrat "Jeanne d'Arc" à Surgères avec 274 élèves pour 2017-2018

Le collège "Marcel Pagnol" à Tonnay-Boutonne (hors C.d.C. Aunis Sud) accueille 73 enfants du territoire pour l'année scolaire 2017-2018.

Les Lycées et les établissements d'Enseignement Supérieurs

[Le lycée du Pays d'Aunis, lycée professionnel des Métiers du bois](#)

Le Lycée du Pays d'Aunis est un établissement labellisé "Lycée des Métiers du Bois" en 2010.

Tous les types de formations sont concernés : initiale, alternance et continue, organisés au sein des métiers du bois autour des 2 grandes familles de métiers : l'ébénisterie (métier d'Art) et la menuiserie que vient enrichir et compléter un secteur vente.

En 2016, le Lycée Pays d'Aunis, a ouvert deux classes de seconde S et en 2017 une classe de première S et une classe de première E.S.

Actuellement, le lycée enseigne à 283 élèves dont 116 élèves résidants sur Aunis Sud.

[L'ENILIA-ENSMIC \(Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires – Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières\).](#)

Le pôle d'enseignement de l'ENILIA-ENSMIC propose des formations allant du C.A.P. à la Licence Professionnelle ainsi que des formations continues

L'ENILIA-ENSMIC est un établissement public du Ministère de l'Agriculture regroupant plusieurs entités :

- L'ENILIA (Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires)
- L'ENSMIC (Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières)
- Un Centre de Formation des Apprentis
- Un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.)
- Un Atelier Technologique au service des entreprises

L'ENILIA propose des formations dans les domaines de l'industrie (vache et chèvre), de la transformation des produits de la mer et des légumes, des plats cuisinés.

L'ENSMIC (École Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières), est le seul établissement en France préparant aux diplômes spécifiques de la Meunerie et des Industries Céréalières par la voie scolaire ou l'apprentissage. On y prépare notamment un BTS Industries Céréalières qui fait référence dans la profession.

La M.F.R.

La maison familiale est une association loi 1901 qui réunit des familles et des professionnels. Pour 2017-2018, cet établissement accueille 116 élèves et étudiants dont seulement 20 élèves résidant sur le secteur de la Communauté de Communes Aunis Sud

La MFR de Saint Germain de Marencennes regroupe deux secteurs de formations :

- Secteur **orientation** pour les 4^{ème} et 3^{ème} dans le domaine de l'enseignement agricole
- Secteur **professionnel** pour se spécialiser (Bac Pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole, Technicien agricole, Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles, Certificat individuel produits phytopharmaceutiques).

Les acteurs intervenants dans les établissements scolaires

L'animatrice culturelle

Une animatrice culturelle (poste Région) intervient au Lycée du Pays d'Aunis auprès des 15 à 25 ans (lycéens, apprentis, étudiants). Elle a pour mission de :

- soutenir et accompagner les projets de jeunes,
- mettre en place les actions culturelles,
- d'informer sur les dispositifs régionaux.

Elle dispose d'un espace aménagé pour l'accueil des jeunes ("maison des lycéens").

L'animateur de la Maison Familiale et Rurale de Saint Germain de Marencennes

Un animateur en service civique propose des animations en soirée, des veillées et des sorties (repas à thèmes, sports, vidéos, jeux...).

Les Assistantes Sociales Scolaires

Une Assistante Sociale Scolaire est présente au niveau de la Cité Scolaire de Surgères (collège et lycée) et au collège André Dulin à Aigrefeuille d'Aunis.

Les infirmières scolaires

Ce sont avant tout des professionnelles de santé, tenues au secret professionnel. Elles apportent un regard professionnel spécifique, technique pour résoudre les difficultés et aborde l'élève dans sa globalité. Elles répondent aux urgences, repère les difficultés d'apprentissage, contribuent à l'intégration des élèves atteints de handicap, repèrent et accompagnent les élèves en état de mal être ou de souffrance psychique et assurent le dépistage infirmier de certaines classes d'âge.

- 1 infirmière au Collège Hélène de Fonsèque de Surgères.
- 2 infirmières au Collège André Dulin à Aigrefeuille d'Aunis.
- 1 infirmière au Lycée du Pays d'Aunis.

A noter, il n'y a pas d'infirmier au Lycée agricole Enilia-Ensmic ni à la Maison Familiale Rurale.

Les Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.)

Le C.P.E seconde le chef d'établissement dans l'organisation de la vie scolaire et assure le lien entre les familles et l'équipe pédagogique.

- 1 C.P.E. au collège Hélène de Fonsèque,
- 2 C.P.E au Lycée Professionnel du Pays d'Aunis,
- 1 C.P.E à l'Enilia-Ensmic,
- 1 C.P.E au collège André Dulin,

Les Conseillers Tuteur en Insertion

Les C.T.I. sont affectés dans les établissements de formation pratiquant l'alternance.

Ils ont pour mission :

- d'accompagner et suivre les apprentis ayant des difficultés sociales et professionnelles pendant leur parcours de formation,
- de conduire si nécessaire, des actions de médiation entre l'apprenti, sa famille, son employeur, son maître d'apprentissage et l'établissement de formation afin de prévenir la rupture du contrat,
- de mobiliser tous les partenaires pour l'insertion professionnelle et sociale des apprentis après la rupture ou à la suite de la formation. (Mission Locale, Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Bureau Information...).

Une conseillère reçoit à la demande.

Les associations de parents d'élèves

Présentes sur de nombreuses écoles de la maternelle au collège, elles organisent diverses manifestations à destination des familles en marge des écoles. Certaines ont un rôle actif y compris dans des actions mutualisées et des réseaux hors de l'école.

Les acteurs et les équipements culturels

Paragraphe en travaux

Les acteurs

Paragraphe en travaux

Le tissu associatif local est particulièrement dynamique et créatif dans ce domaine. De nombreuses animations et actions sont ouvertes à différentes pratiques culturelles et tournées vers tous les publics : festivals, spectacles, théâtre, résidences d'artistes, ateliers artistiques, expositions...

Les équipements

Paragraphe en travaux

La Communauté de Communes Aunis Sud dispose d'équipements culturels (Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal, cinéma/espace culturel multimédia proposant une programmation annuelle de spectacles vivants, école de musique de la petite Aunis).

Les bibliothèques du territoire

Paragraphe en travaux

Les actions et les projets particuliers

Paragraphe en travaux

La politique communautaire en matière culturelle

Les statuts communautaires donnent un aperçu du cadre d'interventions et des limites concernant cette compétence.

(Voir en annexe l'extrait des statuts communautaires encadrant cette compétence.)

De par la fusion communautaire, le fort renouvellement d'élus (municipaux et communautaires) et l'évolution récente des compétences communautaires, la politique communautaire en matière culturelle est en cours de reconstruction.

Cette écriture statutaire permet toutefois de mettre en lumière une ligne politique où l'éducation occupe une place importante et une attention particulière donnée aux publics de l'enfance et de la jeunesse notamment par l'intermédiaire de trois outils au cœur de la compétence communautaire :

- Le Conservatoire de musique,
- L'école de musique de la petite Aunis,
- L'espace culturel et multimédia le Palace.

Les acteurs et les équipements sportifs

Chiffres clés

Paragraphe en travaux

Les acteurs

Paragraphe en travaux

Les équipements

Paragraphe en travaux

Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un bon niveau d'équipements et d'une offre d'activités très riche pour la pratique du sport.

Une grande partie de ces équipements est de compétence communautaire et est regroupée sur des complexes sportifs localisés :

- à Surgères (stades, gymnases, dojo, salles multisports, terrains de petits jeux, grands jeux, skate-park...)
- à Aigrefeuille (gymnase, dojo, terrains de sports et de tennis).

Le territoire dispose également de trois piscines d'été gérées par la Communauté à Surgères, Aigrefeuille et Vandré.

Enfin les terrains de football et de tennis (hors complexes sportifs communautaires) sont gérés par les communes.

Les actions et les projets particuliers

Paragraphe en travaux

La politique communautaire en matière sportive

Paragraphe en travaux

Les statuts communautaires donnent un aperçu du cadre d'interventions et des limites concernant cette compétence.

(Voir en annexe l'extrait des statuts communautaires encadrant cette compétence.)

De par la fusion communautaire, le fort renouvellement d'élus (municipaux et communautaires) et l'évolution récente des compétences communautaires, la politique communautaire en matière sportive est en cours de reconstruction.

L'écriture statutaire permet toutefois de mettre en lumière une ligne politique où l'éducation occupe une place importante et une attention particulière donnée aux publics de l'enfance et de la jeunesse notamment par :

- l'importance et la diversité des équipements sportifs sous couvert de sa compétence,
- des missions données à l'équipe sportive communautaire prioritairement axées sur l'éducation enfance, jeunesse,
- deux axes de financements spécifiques (l'accompagnement des moins de 18 ans et de la formation des cadres).

Autres acteurs locaux ayant une action auprès des enfants, des jeunes et des familles

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un établissement public administratif intercommunal.

C'est une personne morale de droit public distincte de la Communauté de Communes. Il a cependant un lien fort avec la Communauté de Communes, dont il est un des outils d'intervention directe de la politique intercommunale en matière d'action sociale.

Préexistant à la fusion communautaire sur la Communauté de Communes Plaine d'Aunis et sur celle de Surgères, la nouvelle intercommunalité a choisi de créer un C.I.A.S. sur l'emprise globale du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le CIAS Aunis Sud est chargé de mettre en œuvre une partie de l'action sociale d'intérêt communautaire qui lui a été déléguée, conformément aux statuts de la communauté de communes Aunis Sud.

Le CIAS gère :

- Les demandes d'aides facultatives,
- Une épicerie solidaire,
- Un logement temporaire,
- L'aire d'Accueil des Gens du Voyage de Surgères

Il occupe, par ailleurs, une place prépondérante dans :

- l'animation directe d'actions collectives,
- le soutien aux associations à caractère social dans les domaines de l'aide alimentaire, la lutte contre la précarité et l'hébergement d'urgence
- la coordination, l'animation et le développement d'actions avec les partenaires locaux.
- La mise en place d'une Analyse des Besoins sociaux

Voir également en annexe l'ensemble des compétences communautaire d'action sociale déléguées au C.I.A.S et un descriptif plus détaillé de ses interventions

Educatrice de prévention (Conseil Départemental de la Charente-Maritime)

L'éducatrice de prévention intervient sur le Pays d'Aunis et reçoit, à leur demande, les familles en difficultés dans l'éducation de leurs enfants et les jeunes de 6 à 21 ans.

Intervenante sociale en gendarmerie

Une intervenante sociale en gendarmerie intervient sur le secteur d'intervention de la communauté de brigade de Surgères (Gendarmerie de Surgères et d'Aigrefeuille qui couvre 23 des 27 communes de la CDC) depuis janvier 2014.

Elle a pour mission principales d'assurer :

- un accueil et une écoute active des personnes, en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre,
- une intervention sociale de proximité, une participation au repérage précoce des situations de détresse sociale,
- une information et une orientation spécifiques vers les services sociaux de secteur, et ou de droit commun,
- la facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

Elle ne fait pas d'accompagnement à proprement parler mais peut intervenir en médiation.

Elle reçoit notamment les personnes liées à :

- des faits de violences intrafamiliales,
- de harcèlements,
- des séparations conflictuelles (notamment problèmes de garde d'enfant),
- de fugues de mineurs,
- de troubles de voisinage,
- de conflits entre propriétaires et locataires.

Le financement du poste est pris en charge par moitié par l'Etat et par moitié par le C.I.A.S.

L'association d'insertion Aunis GD,

L'association Aunis GD est avant tout un chantier d'insertion. Cependant deux axes de son activité en font un acteur remarquable en matière de Développement Local :

- Aunis GD animation à Surgères (conception, réalisation et mise en animation de jeux et jouets),
- Aunis GD couture à Aigrefeuille (conception, réalisation et mise animation de costumes).

De par cette spécificité, l'association est au cœur d'un grand nombre d'animations consacrées à l'enfance sur le territoire. De manière plus globale, l'association participe également à l'animation du territoire sur de nombreuses animations partenariales y compris en dehors des thématiques couvertes par le P.E.L. (manifestations commerciales, sportives...)

L'association est aussi gestionnaire d'un fonds de matériel pédagogique collectif à destination des personnes morales à but non lucratifs de la C.d.C (accueils petite enfance, accueils enfance, écoles, communes...).

La structure organise en direct plusieurs manifestations liées à l'enfance (festivals du jeu, lud'Aunis)

L'association Défi Energie 17

L'association Défi Énergies 17, installée Espace communautaire Berlioz à Surgères vise à promouvoir l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Agrée "Espace Info Energie (E.I.E.)", elle apporte gratuitement conseil et information auprès des particuliers.

Comme pour Aunis GD, l'association Défi-Energie 17 participe à de nombreuses manifestations partenariales sur le territoire.

A noter que l'association co-anime avec la Communauté de Communes, depuis cinq ans, un défi intitulé "Familles à Energie Positive" qui mobilise plus de 70 familles du territoire.